



la Cimade

Ile-de-France Champagne

L'humanité passe par l'autre

CIMADE Ile de France
Champagne Ardennes

Rapport d'activité 2008

L'action de la Cimade en Ile de France - Champagne Ardennes est multiple auprès des personnes migrantes et réfugiées.

Association de terrain, elle organise dans toute la région, grâce à l'action de plus de 300 bénévoles, des permanences d'accueil et d'information juridique et accompagne les personnes étrangères confrontées à des difficultés liées à leur séjour en France.

Association de défense des droits, elle intervient également dans les débats publics sur la question des droits et de la dignité des migrants et des réfugiés.

La Cimade est également présente, grâce à des conventions avec les pouvoirs publics, dans les lieux de rétention administrative ainsi qu'en milieu pénitentiaire.

Enfin, elle organise des actions de formation linguistique, d'hébergement et d'insertion de réfugiés statutaires et développe des projets en partenariat avec des associations « du sud ».

Ce rapport traite particulièrement de l'activité d'accueil et de défense des droits de la Cimade en 2008.

Les actions dans les lieux de privation de liberté, d'hébergement et d'accompagnement à l'insertion font l'objet de rapports spécifiques plus complets diffusés par la Cimade au niveau national.

L'analyse spécifique des publics accueillis et des difficultés administratives et juridiques rencontrées font l'objet d'un document complémentaire et participent aux rapports nationaux qui seront publiés par la Cimade dans les mois à venir.

1) Les 27 lieux d'accueil et d'intervention de la CIMADE en Ile de France Champagne Ardennes

- **Délégation régionale – 46 Bd des Batignolles – Paris 17^{ème}**
Accueil général : mercredi et jeudi de 9h30 à 18 h (prise de rendez vous uniquement par téléphone le mercredi matin)
Pré-accueil demandeurs d'asile : mardi matin et sur rendez vous du mardi au jeudi
Permanence téléphonique femmes : mercredi
Permanence téléphonique éloignement et permanence sur rendez-vous : mercredi soir
Soutien et animation régionale : du lundi au vendredi
47 bénévoles
- **Paris- Pelloutier – Paris 17^{ème}**
Permanences migrants : mardi et mercredi après-midi (14h30 à 18h uniquement sur rendez-vous) – 7 bénévoles
Permanence Femmes : (uniquement sur rendez-vous) – 5 bénévoles
- **Paris - Pavoise du Luxembourg - 58 rue Madame – Paris 6^{ème}**
Permanences migrants : mercredi matin (9h00 à 12h00), jeudi après-midi (15h00 à 18h00) et jeudi soir (18h00 à 20h30). 28 bénévoles
- **Paris - Pavoise Saint Jean-Baptiste de Belleville - 25, rue Fessart – Paris 19^{ème}**
Permanences migrants : tous les lundis de 9h à 12h, tous les mardis de 14h00 à 18h00 et de 19h à 21h. 23 bénévoles.
Cette permanence est animée conjointement avec le Réseau Chrétien-Immigrés
- **Paris- Gobelins – 18, boulevard Arago – Paris 13^{ème}**
Permanence de domiciliation des demandeurs d'asile : tous les lundis à partir de 18h et tous les samedis à partir de 12h . 16 bénévoles.
Cette permanence est intégrée à l'association DOM'Asile
- **Permanence Femmes – Paris 11^{ème}**
Permanence pour femmes étrangères victimes de violence : tous les mardis sur rendez-vous uniquement. - 6 bénévoles
- **Foyer de Grenelle – 17 rue de l'Avre – Paris 15^{ème}**
Soutien juridique aux personnes participant aux activités du Foyer
3 bénévoles
- **Paris – Truffaut – rue Truffaut – Paris 17^{ème}**
Permanence pour les personnes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement (sur rendez-vous uniquement)
- **Cimade Aulnay sous Bois – 1 Bd de Gourgues – 93600 Aulnay sous Bois**
Permanence d'accueil migrants : mardi et samedi – 15 bénévoles
Permanence d'accueil asile : jeudi matin – 7 bénévoles
- **Espace Santé Droit – 195 av. Victor Hugo – 93300 Aubervilliers**
Permanence dédiée au droit à la santé des étrangers en Seine St Denis
7 bénévoles. Cette permanence est animée en partenariat avec le Comede
- **Groupe 91 – Foyer Cimade – 80 rue du 8 mai 1945 – 91300 Massy**
Permanence migrants : tous les lundis de 15h00 à 18h00 - 3 bénévoles.
- **Evry – Maison du Monde – 509 patio des Terrasses – 91034 Evry**
Permanence migrants et asile : tous les jeudis après-midi à partir de 14h00
2 bénévoles

- **Savigny le Temple – Maison des Associations - 77176 Savigny le Temple**
5 bénévoles
- **Cimade Reims – 19, rue Raymond Guyot – 51100 Reims**
Permanence migrants et asile sur rendez-vous - 18 bénévoles
- **Cimade Ardennes**
Accompagnement juridique et social de personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées - 18 bénévoles
- **Cimade Auxerre**
Permanence hebdomadaire migrants – 6 bénévoles
- **Local de Rétention Administrative de Cergy Pontoise (95)**
Présence quotidienne au local de rétention et permanence pour les personnes sortant du Local de rétention et de la Maison d'Arrêt d'Osny, accueillie au Centre Protestant de Rencontre – 1 Place des Toulouse – 95000 Cergy - 7 bénévoles
- **Local de Rétention Administrative de Nanterre (92)**
Présence quotidienne au local de rétention - 7 bénévoles
- **Local de Rétention Administrative de Choisy le Roi (94)**
Présence quotidienne au local de rétention
9 bénévoles
- **Local de Rétention Administrative de Reims (51)**
Intervention d'une bénévole en cas d'appel d'une personne retenue
4 bénévoles habilités en fin d'année
- **Maison d'arrêt de Fresnes (94)**
Interventions auprès des détenus étrangers
4 bénévoles
- **Maison d'arrêt de Bois d'Arcy (78)**
Intervention tous les lundis auprès des détenus étrangers
2 bénévoles
- **Maison d'arrêt des Femmes de Versailles (78)**
Intervention auprès des détenues étrangères
2 bénévoles
- **Maison Centrale de Poissy (78)**
Intervention auprès des détenus étrangers
2 bénévoles
- **Maison d'arrêt de Villepinte (93)**
Intervention auprès des détenus étrangers
3 bénévoles
- **Maison d'arrêt d'Osny (95)**
Intervention auprès des détenus étrangers
4 bénévoles
- **Maison d'arrêt de Meaux (77)**
Intervention auprès des détenus étrangers
1 bénévole

D'autres bénévoles de la Cimade interviennent dans des permanences et activités inter associatives sur la région :

- Le groupe de la **Cimade de Versailles** (24 bénévoles) participe au centre **DOM'Asile** de domiciliation de demandeurs d'asile de Versailles, co-animé avec le Secours Catholique, et au soutien à l'action de la Cimade au Centre de rétention administrative de Plaisir.
- 4 bénévoles de la Cimade participent au **Collectif Sarcelles Migrants**.
- 8 bénévoles de la Cimade participent à l'animation et au suivi juridique dans le **collectif parisien des Amoureux au Ban Public**, réunissant depuis octobre 2007 des couples mixtes franco-étrangers
- 9 bénévoles assurent l'organisation du **festival culturel Migrant'scène** qui se déroule en région parisienne du 15 au 30 novembre

Au total, 307 bénévoles agissent en 2008 dans les 27 lieux d'accueil et d'intervention de la Cimade en Ile de France, Champagne et Ardennes. A ces lieux, il faut ajouter la présence de la Cimade dans les 6 centres de rétention administrative de la région, ainsi qu'au Centre International de la Cimade à Massy (91).

2) A la délégation régionale de la Cimade

La délégation régionale de la Cimade en Ile de France Champagne-Ardenne est basée au 46 boulevard des Batignolles, Paris 17ème.

La délégation comprenait, au 31 décembre 2008, **7 salariés et 47 bénévoles**, pour réaliser les activités d'accueil, de permanence téléphonique, de permanence dédiée aux demandeurs d'asile ou aux questions liées à une mesure d'éloignement, et surtout d'animation et de soutien de l'activité régionale.

La délégation héberge également dans ses locaux la coordination salariée de l'association DOM'Asile, regroupant 11 centres de domiciliation et d'accompagnement de demandeurs d'asile dans la région Ile de France.

Evolutions en 2008 :

L'année 2008 est marquée à nouveau par une augmentation importante du nombre de bénévoles actifs (307 contre 245 en 2007)
Celle-ci s'explique d'abord par la poursuite des actions de recherche et de recrutement de nouveaux bénévoles.

L'arrivée de nouveaux bénévoles a essentiellement permis le renforcement des activités existantes.

Toutefois, quatre activités nouvelles se sont développées :

- Mise en place d'une permanence spécifique « éloignement » à Paris
- Constitution d'une équipe bénévole spécifique pour l'organisation du Festival Migrant'scène
- Constitution d'une équipe spécifique pour le recueil des observations sur les pratiques administratives
- Renforcement de l'équipe régionale chargée du recrutement de nouveaux bénévoles
- Création d'un nouveau groupe Cimade à Auxerre (89)
- Création d'un groupe bénévole intervenant au local de rétention administrative de Reims

3) Les autres actions de la Cimade en Ile de France

Les éléments de bilan recensés dans cette partie font également l'objet de rapports particuliers plus complets.

■ Foyer International de Massy

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de la Cimade est une structure qui bénéficie du statut de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) avec pour spécificité d'accueillir exclusivement des réfugiés statutaire.

Ce centre accueille en permanence plus de 80 réfugiés de 30 nationalités différentes sur son site en hébergement collectif, et 40 autres en appartements éclatés sur le département de l'Essonne. Les personnes accueillies mettent en place avec l'équipe du centre leur projet d'intégration dans leur nouvelle société d'accueil.

Ainsi et pendant la durée du séjour, la personne accueillie est accompagnée par un référent unique dans toutes ses démarches : accompagnement dans l'élaboration du projet professionnel, recherche d'emploi et de formation, éventuellement recherche de financement auprès de partenaires institutionnels, orientation vers les professionnels de santé, ouvertures et maintien des droits aux prestations sociales, accompagnement dans les démarches de regroupement familial, accompagnement vers des solutions de relogement. Le CPH est habilité à instruire des demandes de RMI et préconise des orientations dans le cadre du contrat d'insertion.

Un psychologue spécialisé en inter culturalité est présent sur le centre une journée et demi par semaine. Il reçoit en consultations les résidents qui en éprouvent le besoin.

Enfin une équipe de bénévoles assure un soutien aux personnes accueillies en proposant des formations (français, informatique, mathématique, soutien scolaire..) ainsi qu'un accompagnement physique dans les différents services (ANPE, préfecture, CAF..) pour les réfugiés qui en éprouvent le besoin.

➤ **2008 : moins de personnes accueillies**

En 2007 le centre a accueilli **73 personnes** ce qui représentait une hausse 83% de personnes accueillies en comparaison avec l'année 2006.

En 2008 la tendance s'est fortement inversée puisque le centre a accueillie « seulement » **54 personnes** soit pour cette année une baisse de 70% d'admission en comparaison avec 2007. Cette chute importante s'explique par diverses raisons :

Une plus grande précarisation des réfugiés.

La plupart des personnes accueillies au centre - et afin d'entamer rapidement un processus qui leur permettra de gagner en autonomie - se mettent en recherche de tout type d'emploi. Ainsi il est fréquent que ses recherches aboutissent sur des emplois à temps partiels et souvent en contrat à durée déterminée.

Les hommes trouvent généralement un emploi en intérim dans le secteur de la sécurité, du bâtiment ou encore de la restauration. Les femmes quant à elle se trouvent reléguées à des emplois ménagers, du secteur de la restauration, ou administratifs de faible qualification et à temps partiel.

Dans ces conditions et de part la précarité de leur situation financière, il est de plus en plus difficile pour les réfugiés d'accéder à un logement même dans le parc social. Le parc privé étant absolument inenvisageable.

A cela s'ajoutent les perspectives de la récession qui n'est pas de meilleure augure pour les réfugiés qui se situent sur de emplois exposés en premier lieu à cette crise.

Il est certain que cette conjoncture a déjà commencé avoir des conséquences directes en 2008 sur la durée de séjour des personnes que nous accueillons, et qui explique en partie un ralentissement de l'accueil des personnes.

Des contraintes administratives lourdes

La crise n'est cependant pas la seule explication à un moindre « turnover » du public hébergé. En effet l'administration porte également une responsabilité dans ce problème et ceci à plusieurs niveaux.

La mise en place du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) permet aux étrangers d'accéder à une formation en langue française si besoin, et à une formation obligatoire de quelques heures à la

citoyenneté en France. A l'issue de ces formations obligatoires, l'étranger se voit délivrée une carte de résident de 10 ans.

Cependant les délais d'entrée dans ces formations sont d'environ 4 à 6 mois en Essonne. Pendant cette période d'attente le réfugié ne peut se mettre en recherche d'emploi car si il en trouve un, il devra l'abandonner au moment de rentrer dans cette formation obligatoire. Ainsi les délais d'attente ralentissent le processus d'intégration des personnes et rallongent par conséquent leur durée de séjour sur la structure.

De même les délais de concrétisation d'une demande de rapprochement familial et l'opacité qui entoure cette procédure, freinent la sortie des personnes accueillies dans notre structure.

Il est en effet courant que cette procédure dure une année, quant bien même les réfugiés ont produits tous les documents requis et que ceux-ci ne sont pas remis en cause par l'administration française. Cette attente n'est pas sans conséquence pour les personnes accueillies qui vivent dans l'inquiétude lorsque les persécutions demeurent sur les membres de la famille restés au pays. Dans ces conditions il est difficile de mobiliser une personne sur son projet d'intégration.

De plus, tant que l'ensemble de la fratrie n'est pas réuni sur le territoire français, il n'est pas possible pour un réfugié de se voir attribué un logement de type T2 T3 dans le parc social.

➤ **Un développement des activités**

L'apprentissage de la langue française

Dans le courant de l'année 2008 la CIMADE a obtenu un financement de la DDASS de l'Essonne pour un projet dont l'objectif est de permettre à une vingtaine de réfugiés statutaires hébergés à Massy et ses environs d'acquérir et/ou de renforcer leurs savoir faire langagiers de base.

La mise en place de projet a également pour objectif de palier au délai de carence entre le moment où les personnes sont inscrites dans le CAI et le moment où elles accèdent de manière effective à une formation en langue française (*Cf. ci-dessus*).

A l'issue de la mise en place de ce parcours d'acquisition/renforcement, les réfugiés statutaires seront en mesure :

- De maîtriser les savoirs faire langagiers de base leur permettant d'interagir et de communiquer dans leur environnement quotidien,
- De connaître et d'utiliser des éléments langagiers requis dans les situations spécifiques que sont la recherche d'emploi, la recherche de logement, les démarches administratives,
- De développer leur autonomie tant sur le plan de la vie personnelle, sociale et culturelle que pour la construction de leurs parcours d'insertion professionnelle.

Ce projet a démarré sur la base de crédits non reconductible afin d'en mesurer sa pertinence. Cependant alors que le bilan de cette activité est bon et que les besoins des réfugiés sont réels, ce projet ne sera pas reconduit pour l'année 2009 faute de crédits.

Mise en place d'un dispositif de veille

Réclamé depuis longtemps par les réfugiés via le Conseil de la Vie Sociale du Centre (CVS) - en particulier par les femmes qui représentent désormais la moitié des personnes accueillies - un dispositif de veille à été mis en place au mois d'octobre 2008. Ce dispositif assuré par une société privée vise à sécuriser le centre en soirée, la nuit et le week-end par la présence d'un veilleur.

Ce dispositif a également démarré par un financement sur des crédits non reconductibles. A l'heure où nous rédigeons ces lignes nous n'avons obtenu aucune garantie de financement pérenne pour l'année 2009.

L'accueil de familles avec enfants

En 2007 la nouvelle direction du centre a fait le choix d'accueillir dans ce centre des familles de réfugiés avec enfants et qui ne trouvaient pas de solution à la sortie des CADA ou ils résidaient en tant que demandeurs d'asile. Par ce choix, la CIMADE a valorisé le droit de vivre en famille et protégeant ainsi l'unité familiale des réfugiés.

De plus dans le cadre de la procédure de rapprochement familial le centre accueille directement des enfants rejoignant leurs parents résidents au centre. Cette volonté d'accueillir des enfants et des adolescents a nécessité la mise en place de moyens spécifiques. Ainsi des bénévoles sont chargés d'animer deux soirées par semaine un atelier de soutien scolaire. Un atelier d'aide et de soutien à la parentalité est animé une fois par mois par une personne extérieure au centre. Enfin un travailleur social déjà membre de l'équipe est désormais exclusivement chargé de l'accompagnement social des enfants et des jeunes majeurs.

Sur le plan national les CPH ne représentent que 1083 places d'hébergement ce qui est largement insuffisant pour répondre à la demande (environ 8.000 personnes reconnues réfugiés par an). Aussi le ministère de l'immigration qui s'interroge sur le devenir de ce dispositif compte organiser une réforme du dispositif CPH au cours de l'année 2009. A ce jour nous n'avons obtenu aucune garantie que les objectifs de cette réforme tendent à valoriser ou développer ce type de dispositif. C'est pourquoi la CIMADE demande d'ores et déjà une augmentation conséquente du nombre de place CPH sur l'ensemble du territoire et une valorisation des moyens mis à sa disposition.

Plus d'informations

<http://www.cimade.org/poles/centre-massy>

II) ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL DES PERSONNES MIGRANTES ET REFUGIEES

En 2008 **32 356 personnes ont sollicité** la Cimade dans les lieux d'accueil. Ce nombre n'inclut pas les sollicitations dans les lieux de rétention administrative.

Activités - lieux	Sollicitations 2008
Poste régional-Batignolles (accueil général + pré-accueil asile)	17559
Paris - Luxembourg	2828
Paris - Belleville	2500
Paris - Pelloutier	350
Aulnay sous Bois	3196
Massy	421
Evry	262
Espace Santé Droit Aubervilliers	1500
Foyer de Grenelle	71
Reims	516
Auxerre	250
Paris – Permanences femmes	880
Paris – DOM'Asile Gobelins	920
Paris – Permanence éloignement	800
Prisons	303
TOTAL	32356

1) Accueil général

■ Analyse spécifique de l'accueil à la délégation régionale – Bd des Batignolles – Paris 17

La délégation régionale a un rôle primordial concernant l'accueil des personnes migrantes. Elle reste le lieu d'orientation de nombreuses associations et services sociaux, ainsi que le premier lieu d'information d'une grande majorité des personnes reçues par la Cimade en Ile de France.

L'équipe d'accueil, composée de 16 bénévoles, se doit d'évaluer rapidement la situation de la personne pour la réorienter au mieux soit vers un spécialiste juridique de la Cimade, soit vers une autre permanence Cimade en région, soit vers d'autres structures plus adaptées à répondre à leur demande.

En 2008, on évalue à 15 766 le nombre de sollicitations auprès de l'équipe d'accueil à la délégation régionale, se répartissant comme suit :

- **9425 sollicitations téléphoniques (59,80%);**
- **6341 sollicitations physiques (40,20%) auprès de l'équipe d'accueil.**

A ces chiffres, il faut adjoindre les 1 793 personnes reçues au pré-accueil des demandeurs d'asile du mardi matin.

Nous pouvons noter en 2008 une baisse plus marquée que l'année dernière pour les sollicitations

téléphoniques alors que les demandes à l'accueil direct des personnes augmentent de manière importante.

Une nouvelle forme d'accueil : une réunion d'information collective

En 2008, nous avons expérimenté, au sein de la délégation régionale une nouvelle forme d'accueil à travers des réunions d'information.

Nous avons souhaité mettre en place ces réunions afin de répondre aux très nombreuses sollicitations des personnes accueillies sur les possibilités de régularisation de leur situation suite à la publication de la circulaire du Ministère de l'immigration du 7 janvier 2008 sur l'admission exceptionnelle au séjour des travailleurs sans-papiers en France. Nous avons organisé en juin 2008 deux après-midi de réunions consacrées à informer collectivement les personnes sur les termes de la circulaire, le contexte et la pratique actuelle.

2) Accueil et accompagnement juridique des personnes migrantes

A la suite d'un accueil « généraliste », les personnes peuvent être réorientées vers des équipes spécialisées chargées, au sein de chaque permanence, d'assurer un accompagnement spécifique aux personnes étrangères en situation administrative précaire, dépourvues de titre de séjour ou confrontées à des difficultés administratives ou juridiques afin, lorsque cela est possible, de les aider dans leurs démarches administratives.

Il s'agit d'un travail d'écoute (entretien approfondi pour déterminer la situation de la personne d'un point de vue personnel, familial, médical, professionnel, etc...), de conseil, d'orientation (vers une autre association, un travailleur social...), d'expertise juridique, d'accompagnement physique à la préfecture et dans les différentes administrations, de constitution des dossiers et de rédaction des requêtes auprès de l'administration et des juridictions administratives.

Ces requêtes présentent la situation de la personne et un argumentaire qui met en avant les éléments juridiques qui peuvent convaincre l'administration ou les magistrats qu'une personne étrangère a un droit au séjour en France.

Un important travail de partenariat avec les avocats et d'autres associations est également réalisé dans les permanences afin que les personnes reçues soient mises en relation avec les structures les mieux à même de défendre leurs droits.

Les équipes bénévoles ont continué à être renforcées de manière importante en 2008. Sur l'ensemble des lieux, de nombreux nouveaux bénévoles ont été accueillis pour mieux répondre à l'augmentation des sollicitations et la complexité des situations administratives et sociales.

a) Les permanences « migrants – droit au séjour »

Au total, 9 814 personnes ont été reçues par les équipes bénévoles présentes dans l'un des dix lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes migrantes de la Cimade Ile de France. Ce chiffre ne comptabilise pas les appels téléphoniques pour des demandes d'information simples.

Les permanences n'ont pas toutes le même fonctionnement. Certaines reçoivent les personnes uniquement sur rendez-vous (Pelloutier, Massy, Evry, Foyer de Grenelle, Reims) et les autres ont un accueil ouvert (Fessart, Luxembourg, Aulnay-sous-bois)

Dans les deux cas, il s'agit, lorsque nous parlons pour les personnes « recues », d'un premier entretien dans une permanence, ce qui ne suppose pas systématiquement un suivi individualisé par la suite. En effet, même dans les lieux qui ne reçoivent que sur rendez-vous, les premiers entretiens ne débouchent pas forcément sur l'ouverture d'un dossier dans la permanence.

■ Délégation Ile de France – Bd des Batignolles

Cette permanence, téléphonique uniquement, assurée par quatre bénévoles, renseigne les personnes et s'il y a lieu, leur fixe un rendez-vous dans une permanence parisienne, principalement celle de notre antenne du 17ème et de Belleville.

Comme en 2007, la permanence téléphonique a reçu en 2008 120 appels par mois soit environ 1200 par an.

143 personnes présentant des situations complexes ont tout de même été reçues et accompagnées à la délégation régionale.

■ Permanence de Paris 17ème - rue Pelloutier

Cette permanence, hébergée dans des locaux mis à notre disposition par la CAF, ne reçoit que sur rendez-vous, ces derniers étant donnés par la permanence téléphonique de la délégation régionale le mercredi. Cette permanence a lieu le mardi après-midi et le mercredi après-midi.

En 2008, 350 personnes ont été reçues par cette permanence.

■ Permanence de Paris 6ème - rue Madame - Paroisse du Luxembourg

Cette permanence est l'une des plus anciennes en Ile de France et fonctionne essentiellement par le bouche à oreille. La réception du public se fait sans rendez-vous.

La permanence est constituée de trois équipes (composées en tout de 28 bénévoles) qui interviennent le mercredi en matinée, une le jeudi après-midi et une le jeudi en soirée.

Un travail particulier est mené auprès des étrangers qui souhaitent solliciter un titre de séjour en raison de leur état de santé.

Une équipe de bénévoles « accompagnateurs » continue à être développée afin d'accompagner les personnes suivies par les permanences parisiennes dans leurs démarches auprès de la préfecture. Deux bénévoles s'occupent également désormais des récits des demandeurs d'asile.

La permanence a reçu 2 828 personnes dans l'année. La fréquentation de la permanence reste donc relativement stable par rapport à l'année dernière (2933 personnes reçues).

■ Permanence de Paris 19ème -rue Fessart - Paroisse Saint Jean-Baptiste de Belleville

Cette permanence a été créée en mai 2002, à l'initiative du « Réseau Chrétien – Immigrés ». Les intervenants sont à la fois membre de la Cimade et du Réseau.

La permanence comprend 23 bénévoles divisés en trois équipes qui interviennent le lundi matin, le mardi après-midi et le mardi soir.

Cette permanence a développé de manière importante en 2008 une action sur la régularisation par le travail, en lien avec les syndicats.

La permanence a reçu en 2008 plus de 2500 personnes, ce qui révèle une forte augmentation par rapport à 2007 (près de 1000 personnes reçues).

Celle-ci s'explique en grande partie par le fait que la permanence du mardi soir est devenue hebdomadaire depuis un an et demi. La permanence du mardi a donc lieu en continu de 14h00 à 21h00 et reçoit en tout, environ 45 personnes par semaine.

■ Permanence au Foyer de Grenelle – Paris 15ème

La permanence au Foyer de Grenelle s'inscrit dans une démarche de partenariat au sein du Foyer de Grenelle de la Mission Populaire, lieu regroupant un grand nombre d'activités allant du service de domiciliation, à l'apprentissage du français en passant par un centre de loisirs pour les enfants ou encore des ateliers d'insertion par l'emploi.

Afin de s'insérer dans ce tissu d'activités, la permanence de la Cimade ne reçoit que des personnes déjà suivies dans le cadre d'une autre activité du Foyer de Grenelle et qui sont orientées par l'un des animateurs salariés ou bénévoles. Cette approche permet de travailler de manière plus approfondie avec les autres acteurs au niveau local et ainsi de mettre en place un accompagnement plus global des personnes.

La mise en place de cette « cellule » Cimade a commencé en juin 2007 et s'est poursuivie en 2008.

L'équipe est constituée de trois et bientôt quatre bénévoles qui interviennent sur sollicitation en semaine.

En 2008, l'équipe a accompagné 71 personnes.

■ Permanence Cimade 93- Aulnay sous Bois

Le mardi matin, un accueil sans rendez-vous permet de cerner la situation des personnes et de leur donner s'il y a lieu un rendez-vous le samedi après-midi pour constituer leur dossier. Cette organisation permet de recevoir le maximum de personnes qui se présentent le mardi matin et de réserver d'autres plages horaires pour un travail de fond sur les dossiers (entretiens approfondis, recherches juridiques, rédaction des requêtes).

En 2008, l'équipe était constituée de 15 bénévoles.

Outre la présence des référents régionaux, qui appuient l'équipe, un « coordinateur » apporte une aide à l'organisation des permanences et facilite la coordination des différents temps d'accueil à Aulnay sous bois (demandeurs d'asile, éloignement, migrants).

En 2008, la permanence du mardi a reçu approximativement 45 personnes par semaine. La permanence du samedi quant à elle a reçu environ 25 personnes, la plupart ayant été envoyées par l'accueil du mardi matin, mais d'autres arrivants grâce au bouche à oreille.

Les permanences du mardi et samedi ont donc, en tout, reçu en moyenne 70 personnes par semaine soit 3010 personnes dans l'année. La fréquentation de la permanence reste donc stable par rapport à l'année dernière (environ 3000 personnes reçues).

■ Permanence de Massy (91)

Cette permanence fonctionne toujours sur rendez-vous pris par téléphone.

En 2008, 421 personnes ont été reçues, ce qui est sensiblement plus qu'en 2007 (357 personnes reçues) dont 155 sans rendez-vous.

■ Permanence d'Evry (91)

Cette permanence est située dans les locaux de la Maison du Monde à Evry. Elle est assurée par deux bénévoles et a lieu sur rendez-vous le jeudi après-midi. Lorsque les délais d'intervention le nécessitent, un rendez-vous est donné dès que possible. Le travail important de partenariat avec des associations, en vue d'un hébergement, d'une aide alimentaire et /ou pécuniaire, ainsi que de services sociaux ou médicaux, a été maintenu. Une recherche de nouveaux bénévoles a été lancée fin 2008 afin de renforcer l'équipe.

En 2008, 262 personnes ont été reçues.

➤ Permanence de Reims

L'équipe est constituée de huit bénévoles et traite des questions de séjour et d'asile.

Cette permanence développe également une activité dans le Local de Rétention Administrative de Reims.

La permanence continue à fonctionner sur rendez-vous après un entretien téléphonique. Cela permet de traiter certaines demandes de renseignement directement par téléphone et de renvoyer certaines personnes dont les demandes ne concernent pas la permanence vers d'autres associations ou organismes compétents.

L'activité de la permanence a augmenté en 2008.

Sur **516 sollicitations** (201 en 2007) :173 concernent une question sur le droit au séjour (80 en 2007), toujours une trentaine sur le droit d'asile, une trentaine également sur le local de rétention, les autres relèvent de questions diverses.

Sur l'année 2008, plus de 50 personnes ont été reçues dans le cadre de l'activité « migrant ».

- Permanence d'Auxerre

Un groupe Cimade s'est constitué en 2008 à Auxerre.

Il assure une permanence juridique hebdomadaire qui **a reçu en 2008 250 personnes**.

- Permanence de Savigny le Temple - Groupe 77

Depuis l'automne 2007 la permanence d'accueil a été interrompue afin de réorienter l'activité du groupe vers des actions de sensibilisation et d'information.

b) Actions collectives : les couples mixtes franco-étrangers

Le collectif « Amoureux au ban public » Ile de France a été créé en septembre 2007 et s'est fortement développé. **Il réunit aujourd'hui près de 450 couples.**

Ses membres, participent depuis plusieurs mois et de manière active à la défense de leurs droits et à sensibiliser public, acteurs institutionnels et élus à leurs difficultés. Leurs actions s'inscrivent dans une dynamique nationale mais aussi locale.

L'action de la Cimade au delà du seul accompagnement juridique individuel a permis d'impulser une démarche collective pour la défense du droit de ces couples à une vie privée et familiale normale. Le but de cette action est d'agir avec et non à la place de ce public et de donner la parole aux personnes concernées sur des questions qui sont souvent mal connues ou du moins mal appréhendées.

L'objectif du collectif des *Amoureux au ban public* est double :

- Réunir les couples mixtes et les inciter à s'engager dans une dynamique collective de défense de leurs droits avec le soutien de la Cimade.
- Initier une campagne d'information et de mobilisation d'ampleur nationale à destination tant de l'opinion publique que des acteurs institutionnels et élus locaux pour faire connaître le sort qui est réservé aux couples mixtes.

En dehors de la permanente régionale de la Cimade chargée de l'action auprès des migrants, qui coordonne la mise en place de ce collectif, et des couples mixtes qui portent le collectif, huit bénévoles travaillent activement à l'animation de ce collectif. Trois qui participent également aux permanences de la Cimade et cinq qui se consacrent uniquement à cette thématique.

Par ailleurs à partir d'octobre 2008 une stagiaire a également été recrutée à plein temps sur six mois pour participer à la coordination régional du collectif et travailler sur la recherche de financement.

- Structuration du collectif amoureux IDF

En 2008, au regard du nombre important des couples suivis en Ile de France (environ 450) le collectif s'est structuré par département. Cela permet de faciliter les liens entre les couples et l'appropriation du collectif par les conjoints eux-mêmes. Par ailleurs, les réalités départementales sont diverses et nécessitent des actions spécifiques susceptibles d'émerger plus facilement dans un cadre local.

L'objectif à terme est la création d'un collectif dans chaque département où vivent des couples intéressés par la mise en place d'une dynamique collective. Selon les collectifs, environ une réunion par mois a lieu pour accueillir les nouveaux couples et discuter des actions au niveau du département mais également la participation à la campagne régionale et nationale.

Au sein de ces collectifs sont nommés un ou deux « délégués départementaux » qui participent aux réunions régionales (interdépartementales) qui ont lieu une fois par mois. Lors des réunions régionales sont représentés tous les collectifs départementaux afin de pouvoir discuter des actions au niveau régional et au niveau national et pour permettre également aux couples de discuter, d'échanger et de faire le bilan de la « vie » et des pratiques des collectifs et des actions locales. Ces réunions ont été décidées en novembre 2008 et auront lieu une fois par mois. En 2008, une réunion s'est tenue en décembre et a réuni environ une quinzaine de couples.

En 2008, cinq collectifs départementaux sont désormais actifs en Ile de France : le collectif 75 (Paris), le collectif 93 (Seine-Saint Denis), le collectif 91 (Essonne), ainsi que le collectif 92 et le collectif 94 (Val de Marne) également soutenus tous les deux par les délégations départementales du Secours Catholique.

■ Une défense juridique autonome:

Plusieurs formations ont été dispensées aux membres des collectifs pour qu'ils puissent répondre eux-mêmes aux sollicitations des couples avec bien évidemment l'appui des permanences de la Cimade. Tous les collectifs possèdent donc une adresse mail propre pour que les couples puissent les contacter.

Le fonctionnement des collectifs départementaux s'organise autour:

- **Du suivi juridique** : Réponse aux mails, aux demande de couples mixtes et accompagnements dans les diverses administrations
- **Des actions collectives** au niveau des départements

■ Actions de lobbying et de sensibilisation :

Depuis la naissance du collectif IDF, plusieurs actions, au niveau régional principalement mais aussi départemental, ont été menées et ont donné des résultats positifs. En 2008, les collectifs ont mis en place des actions de lobbying et de sensibilisation auprès des administrations, des élus et de l'opinion publique. A titre d'exemple :

- *Actions de lobbying*

Dans la suite des actions menées en 2007, les différents collectifs départementaux ont obtenu des rencontres avec plusieurs responsables de préfectures (Paris, Seine St Denis, Hauts de Seine), afin de pointer les nombreux dysfonctionnements existants. Même si hélas de nombreux problèmes récurrents persistent, ces rencontres ont permis que certaines difficultés soient résolues.

- *Actions de sensibilisation*

Des rencontres ont été organisées pour faire connaître le collectif et sensibiliser l'opinion publique :

- Organisation d'un café débat Cimade sur le thème des Amoureux avec la projection d'un documentaire, des témoignages et l'intervention du sociologue Mahamet TIMERA (URMIS) sur la mixité en mars 2008 ;
- Rencontre à la Médiathèque Marguerite Duras à Paris avec la projection de deux courts métrages suivie d'un débat entre les responsables de la Cie et des couples du collectif sur la situation actuelle du mariage mixte en France.

■ **Des évènements ont été programmés dans le cadre d'actions sur la liberté du mariage des couples mixtes :**

Le collectif IDF a ainsi organisé un bal, le Bal des « Amoureux au ban », le 30 novembre 2008 dans la Mairie du 11ème arrondissement et avec le soutien et la participation d'élus de l'équipe municipale, afin de sensibiliser l'opinion publique sur la liberté du mariage.

Dans le même cadre, le collectif IDF a participé de manière très active à l'action nationale du 13 décembre 2008 intitulée « 4 mariages et un enterrement » à la Mairie du 11ème et avec le soutien des élus.

Toujours sur la liberté du mariage, le collectif amoureux IDF a participé à la rédaction et diffusion en région de la brochure destinée aux maires sur la liberté de mariage, élaborée au niveau national par les Amoureux au ban public.

- *Interpellation des médias :*

Un rassemblement et une conférence de presse ont été organisés devant la préfecture de la Seine-Saint-Denis le 14 février 2008 ;

Plusieurs communications en urgence du collectif ont été diffusées lors d'arrestations, de placements en rétention de conjoints ou concubins de couples mixtes.

Enfin de nombreux témoignages et prises de parole des couples ont été diffusés auprès de différents médias

3) Accueil et accompagnement juridique des personnes réfugiées

a) Les permanences « droit d'asile »

■ Délégation Ile de France – Bd des Batignolles – Paris 17ème

La permanence de soutien aux personnes réfugiées et demandeuses d'asile est toujours organisée autour du « pré-accueil » du mardi matin. Cette séance permet à toute personne demandeuse d'asile ou réfugiée de se présenter à la Cimade sans rendez-vous pour venir y exposer ses difficultés. Après un entretien individuel au cours duquel une évaluation rapide de la situation sera faite, l'intéressé-e sera, selon les cas, soit simplement conseillé-e, soit suivi-e- au cours d'un rendez-vous ultérieur dans une proportion de 50%.

Au cours de l'année 2008, **1 793 personnes ont ainsi été accueillies** par les bénévoles de l'équipe « asile », lors de 41 permanences hebdomadaires, soit une moyenne de 44 personnes par séance. Pendant les vacances d'été un système de service minimum a été organisé par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique permettant de donner des renseignements et d'accorder 65 rendez-vous pour le suivi de dossier.

Au total, au cours de l'année 2008, la délégation régionale des Batignolles a suivi 596 personnes pour leur démarche de demande d'asile en France

■ Permanence Cimade 93 – Aulnay sous Bois

Une équipe de 4 à 6 bénévoles a assuré une permanence hebdomadaire chaque jeudi matin. **Au cours de l'année 2008 la permanence a suivi 186 personnes demandeuses d'asile.**

■ Autres permanences

D'autres permanences de la Cimade Ile de France prennent en charge ponctuellement des personnes demandeuses d'asile : à Reims, Evry, Paris-Luxembourg, ou dans le cadre du programme FAAR de formation linguistique pour les demandeurs d'asile.

Les interventions réalisées sur l'ensemble des permanences accueillant des personnes demandeuses d'asile dans la région (délégation régionale à Batignolles, Aulnay, Reims...) ont été de 853 en 2008.

b) L'activité des permanences « asile »:

Les questions qui sont posées à la permanence ont un caractère essentiellement juridique et administratif. Elles concernent en premier lieu les recours à rédiger contre les décisions de rejet de l'OFPRA (33% des interventions). 2008 sera la dernière année pour laquelle notre rôle de conseil dans ce domaine est déterminant puisque jusqu'au 1^{er} décembre les demandeurs d'asile n'avait qu'un accès restreint à l'aide juridictionnelle. Nous verrons en 2009, si l'intervention plus systématique des avocats dans la procédure de recours minimise notre intervention dans ce domaine.

Les premières demandes à l'OFPRA concernent la constitution du formulaire et l'aide à la rédaction du premier récit qui servira de base à l'examen par l'administration des craintes de persécutions dans le pays d'origine (18% des interventions).

En lien avec les permanences Femmes de la Cimade, les permanences « asile » ont été mobilisées tout au long de l'année concernant les demandes de placement sous protection des familles refusant l'excision. Ce travail se traduisant essentiellement par la constitution de dossiers OFPRA ou par la rédaction de recours.

Une part importante de notre activité concerne désormais les interventions administratives et contentieuses devant le Conseil d'Etat contre les refus de visa pour les familles de réfugiés statutaire (12% des interventions).

Les réouvertures concernent les demandes faites par des personnes réfugiées définitivement déboutées de leur demande d'asile qui souhaitent faire réexaminer leur dossier en présentant des éléments nouveaux (12% des interventions).

Les problèmes d'accès à la procédure concernent toutes les entraves et difficultés qui peuvent bloquer l'accès à l'examen du statut de réfugié par l'OFPRA : existence de mesure d'éloignement, procédures prioritaires, refus d'enregistrement du dossier OFPRA, tracasseries aux guichets des préfectures, etc. Si l'on combine ces difficultés avec les mesures de transferts vers d'autres Etats européens en application du règlement Dublin II, cela représente 9% d'interventions réalisées uniquement pour permettre un accès à un examen dans de bonnes conditions de la demande d'asile.

4) Accueil et accompagnement juridique pour les femmes étrangères victimes de violences

La Cimade a ouvert en décembre 2004 à Paris une permanence d'accueil spécifique pour accompagner les femmes étrangères victimes de violences. Dès le mois de mai 2005, une seconde permanence d'accueil en soirée a été ouverte afin de recevoir les femmes qui ont une activité professionnelle. Elles sont assurées chaque semaine par une équipe bénévole spécialement formée, et coordonnées par une permanente salariée spécifiquement en charge de cette question.

Dans ces permanences, l'activité consiste à :

- Favoriser l'accès au(x) droit(s) des femmes étrangères victimes de violence, en analysant leur situation et notamment en les accompagnant dans leurs démarches juridiques et administratives liées au séjour ou à leur demande d'asile ;
- Lutter contre les violences qui leur sont faites, en recueillant leur témoignage, pour des actions contentieuses ou d'information, et de plaider ;
- Orienter les personnes reçues vers des partenaires associatifs ou institutionnels pour une prise en charge relative aux questions ne relevant pas du champ de compétence directe de la Cimade (logement, suivi psychologique, social, médical...). Cette orientation permet la mise en place d'un accompagnement plus global de la personne, notamment en relation avec les violences subies (écoute, démarches pénales et civiles,...).

a) Public visé :

Les permanences Femmes reçoivent des publics variés :

- Demandeuses d'asile dont la demande est liée à des violences spécifiques liées au genre,
- Femmes ayant subi ou subissant des violences au sein du couple et/ou se trouvant en situation de dépendance vis-à-vis de leur compagnon ou du père de leur(s) enfant(s) parce que l'octroi d'un titre de séjour est conditionné par la communauté de vie ou par des démarches à effectuer par le conjoint ou le père,
- Femmes fuyant un mariage forcé ou ne voulant pas se soustraire à des mutilations génitales féminines ou voulant protéger leur fille de ces pratiques
- Épouses de polygames qui ont besoin d'être soutenues dans leur démarche d'autonomisation (l'obtention d'un titre de séjour est conditionnée par le prononcé du divorce et/ou une décohabitation),
- Victimes de proxénètes ou de la traite des êtres humains,
- Personnes ayant connu une situation d'esclavage moderne,
- Femmes dont les enfants ont été enlevés et/ou non présentés suite à un droit de visite ou de garde
- Femmes résidant en France et qui se voient appliquer des codes de statut personnel (par exemple : répudiation).

En 2008, au total et hors permanence téléphonique (**880 sollicitations téléphoniques**), **193 personnes ont été accueillies dans les permanences et plus de 440 entretiens ont été réalisés..**

Au total, depuis le début de l'action en décembre 2004, près de 1 800 femmes ont été accompagnées dans leurs démarches.

La majorité des personnes rencontrées vivent en France depuis plus d'un an mais moins de cinq ans.

Un peu moins de 2 tiers des personnes accueillies vient d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique subsaharienne, un petit tiers vient du Maghreb et quelques femmes reçues venaient d'Amérique latine (2%) ou d'Europe de l'Est (3%).

b) Activité d'accueil et d'accompagnement

■ Permanences téléphoniques :

Une permanence téléphonique est assurée chaque mercredi toute la journée afin de renseigner les personnes qui nous contactent et fixer des premier rendez-vous dans les permanences d'accueil. En 2008, les appels téléphoniques sont évalués à une vingtaine par permanence soit plus de 880 appels dans l'année. De plus en plus de travailleurs sociaux téléphonent pour avoir un conseil ou une réponse juridique. En effet, nous avons relevé qu'**un quart des appels venait notamment d'assistantes sociales.**

Chaque équipe assure depuis fin 2005 pendant son temps d'accueil une permanence téléphonique destinée aux femmes déjà suivies qui contactent ainsi directement les accueillantes.

■ Permanences d'accueil :

En 2008, au total et hors permanence téléphonique, 193 personnes (dont 2 hommes) ont été accueillies dans les permanences et 440 entretiens ont été réalisés.

Permanence du mardi (Paris 11ème):

Cette permanence a ressenti le besoin de créer un espace de « pré accueil » : il s'agit d'un espace permettant d'attendre dans de meilleures conditions : les femmes sont reçues autour d'un café/thé, des jeux sont à la disposition des enfants, les accompagnants peuvent également attendre la personne reçue dans cette salle. Une bénévole est particulièrement en charge de cette activité depuis septembre 2008. Ce pré accueil lors de la permanence physique amène à une plus grande intimité et confidentialité, les accompagnants n'assistant pas à l'entretien, les enfants sont gardés dans cette salle de « pré accueil »,....

En 2008, l'équipe a reçu 133 personnes qui sont ensuite revenues parfois plusieurs fois.

Permanence du jeudi soir (Paris 17ème) :

Cette permanence a vocation à recevoir en priorité les femmes qui travaillent et/ou sont sans enfant. L'équipe reçoit les femmes puis, après le temps d'accueil, se réunit afin d'examiner les situations des personnes et dégager des solutions.

En 2008, 60 personnes (dont un homme) ont été reçues puis suivies parfois à plusieurs reprises.

La question de l'emplacement des locaux a ressurgi au mois de septembre 2008 dû notamment à la présence d'agent de la sécurité et de la police aux alentours et donc de la possibilité d'un contrôle d'identité près de notre permanence. Par ailleurs, ces locaux sont difficilement accessibles car loin du métro et peu visibles. Des démarches sont engagées pour obtenir de nouveaux locaux en 2009.

Renforcement des équipes :

Les situations rencontrées par les équipes bénévoles sont de plus en plus difficiles et complexes. Les femmes reçues au sein de nos permanences arrivent à la Cimade en bout de parcours, après avoir eu plusieurs conseils soit d'amis soit de travailleurs sociaux et autres associations. Ces situations requièrent beaucoup de temps et d'énergie pour pouvoir accompagner la personne dans des démarches administratives souvent longues et tortueuses.

Pour y répondre, les équipes ont été renforcées en 2008 par l'arrivée de 4 nouvelles bénévoles. En outre, la permanence téléphonique a été renforcée en septembre 2008.

c. Démarches engagées

En 2008, en moyenne, 58% des femmes reçues rencontrent des difficultés relatives à la régularité de leur séjour et 42% ont des problèmes liés à leur protection au titre de l'asile.

L'année précédente, nous avons majoritairement rencontré des femmes ayant des difficultés liées au séjour (2 personnes sur 3 en 2007). 2008 a vu une augmentation des demandes d'asile des parents voulant protéger leurs filles de l'excision. En effet, 75% des demandes relatives à l'asile étaient fondées sur la crainte de subir des mutilations sexuelles.

Les personnes reçues résident pour la majorité d'entre-elles à Paris (34%) et en Seine Saint Denis (23%). La permanence a par ailleurs été sollicitée à deux reprises par des personnes bloquées à l'étranger suite à la confiscation de leurs documents par leur conjoint ou leur familles.

Les personnes reçues sont majoritairement adressées aux permanences par des associations de soutien aux femmes victimes de violences conjugales ou via leur assistante sociale.

Sur les 193 personnes reçues en 2008, des démarches n'ont pu être entamées que pour 110 d'entre elles, soit un peu plus d'une femme sur deux. Cette différence s'explique notamment par le fait que dans la plupart des cas, au moins au niveau du séjour, les personnes reçues arrivent à la Cimade en dernier recours et que beaucoup de démarches ont été effectuées auparavant. Par conséquent, introduire une nouvelle demande a de forte probabilité d'être rejetée et comporterait trop de risques pour la personne concernée. En outre, il manque parfois un document clé pour engager les démarches : il s'agit notamment de documents liés aux enfants que le père ne veut pas donner.

■ Action pour le droit au séjour

En matière de séjour, les équipes sont intervenues 48 fois. Par ailleurs, les équipes ont accompagné les personnes reçues dans diverses démarches, notamment pour déposer plainte ou demander un divorce. 86% des femmes rencontrées nous ont fait part des violences qu'elles avaient subi ou subissaient de la part de leur conjoint.

■ Action pour le droit d'asile

Les femmes qui sollicitent une protection au titre de l'asile évoquent pour la majorité d'entre-elles des craintes liées à un mariage forcé (17%) et/ou une mutilation sexuelle (75%). Les équipes sont intervenues 64 fois en 2008 sur ces questions.

■ *Vers un accompagnement global des personnes reçues :*

11 personnes ont été orientées vers un suivi psychologique, 9 vers des démarches pénales (telles que le dépôt de plainte, les poursuites judiciaires...). D'autres ont été accompagnées dans leurs recherches pour une aide sociale, un hébergement ou des soins. 6 personnes ont également été orientées vers des avocats pour des procédures de divorce.

d. Action avec les Femmes

■ Groupe de paroles pour les Femmes

L'idée de mettre en place un groupe de paroles pour les femmes victimes de violence est née d'une réflexion commune à deux associations : la Cimade et le Comede, Comité médical pour les exilés, dans le cadre de leurs actions respectives de soutien aux femmes exilées et migrantes confrontées à des situations de violence, que ce soit dans le pays d'origine ou en France.

Le Groupe de parole pour les femmes est destiné à échanger sur le vécu personnel de chacune; échanger des idées, des sentiments et des impressions ; créer des liens et rompre l'isolement ; mettre des mots sur des situations personnelles difficiles,... Les enfants seront pris en charge par des bénévoles qui leur proposeront des activités ludiques.

Le groupe de parole sera mis en place en début d'année 2009.

■ Journée d'information et de sensibilisation sur les violences

Pour informer les femmes étrangères de leurs droits face aux violences subies, la Cimade a organisé, soutenue par quelques autres associations, une réunion publique en avril 2008. La rencontre avait pour thème : « *Femmes : comment sortir des violences ? Face à la violence, toute personne, qu'elle ait ou non des papiers, a des droits* ». La réunion était ouverte aux femmes victimes de violences mais aussi à celles et ceux qui sont amenés du fait de leur activité à rencontrer des femmes dans de telles situations.

■ Journée d'information et de sensibilisation sur les dossiers excisions

La Cimade a été plusieurs fois sollicitée pour intervenir publiquement et informer les professionnels et personnes concernées, sur la situation des demandes de protection au titre de l'asile de jeunes filles menacées d'excision. Une première grande rencontre s'est tenue en mai 2008 suivie d'une autre soirée en novembre 2008 concernant l'accompagnement dans leurs démarches des parents voulant protéger leurs petites filles et aux décisions nouvelles de l'OFPRA depuis juillet 2008. On peut souligner un nombre important de participant-e-s (plus d'une soixantaine) : associations, réseaux, avocat-e-s, collectif de sans papiers, parents de petites filles dont les démarches sont en cours...

■ Festival Migrant'scène 2008

Chaque année, la Cimade organise dans toute la France du 15 au 30 novembre le festival Migrant'scène, festival culturel sur les migrations. En 2008, ce festival avait pour thème central les femmes migrantes. Au travers de sa programmation, le festival a donné la parole aux femmes grâce à des témoignages, des ateliers de créations artistiques ou encore des films de fiction et de spectacle vivant.

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, nous sommes intervenues dans plusieurs rencontres publiques et avons organisé à Paris une soirée-débat sur les mutilations sexuelles qui a réuni une centaine de personnes.

5) Espace Santé Droit

Le partenariat de la Cimade avec le [Comede](#) sur les questions d'accès aux droits des personnes étrangères malades – l'Espace Santé Droit – a vécu, en 2008, sa première année pleine d'activité.

Situé à Aubervilliers, dans les locaux du Foyer protestant, ce lieu accueille sur rendez-vous pris préalablement par téléphone des personnes étrangères qui habitent le Nord de l'Île de France (Paris-Nord, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Hauts-de-Seine et Yvelines) et rencontrent des difficultés dans l'accès à leurs droits liés à l'état de santé, à savoir principalement l'accès à un titre de séjour pour raison médicale (article L. 313-11 11° du Code de l'entrée et de séjour des étrangers) et à une couverture maladie (assurance maladie, notamment CMU, et aide médicale de l'Etat).

Les rendez-vous et le suivi des dossiers individuels sont assurés par une équipe bénévole, encadrée par deux permanents compétents en matière socio-juridique (1 salarié du Comede et 1 salarié de la Cimade), et travaillent en lien étroit avec deux médecins qui assurent chacun une vacation d'une journée par semaine à Aubervilliers. Deux stagiaires ont rejoint l'équipe fin 2008.

**Le Comede,
Comité médical pour les exilés**

Créé en 1979 par Amnesty International, la Cimade et le Groupe accueil solidarité, le Comede a pour objectif la promotion de la santé des exilés, selon l'article 2 de ses statuts : « *l'association a pour buts d'assurer une prise en charge médicale, sociale et psychologique des exilés dans les cas où elle est inexistante ou inadéquate et d'agir en faveur de celle-ci; de participer à la réflexion et à la mise en*

œuvre d'actions permettant d'améliorer l'insertion des exilés dans le pays d'accueil ou de les aider à envisager leur retour librement consenti au pays d'origine ; de porter témoignage sur leur situation dans les limites du secret professionnel »

En 30 ans d'existence, le Comede a accueilli, soigné et soutenu 95 000 réfugiés, demandeurs d'asile, déboutés et sans-papiers, mineurs étrangers isolés, et étrangers malades en situation de grande précarité sociale et juridique. Ces exilés cumulent les facteurs de vulnérabilité pour la santé : souffrance de l'exil et crise de la migration, traumatisme des persécutions au pays d'origine, difficultés de communication, parfois discriminations et xénophobie. Dans ce contexte, la prise en charge et la prévention d'affections graves plus fréquentes parmi certaines populations, psycho-traumatismes, maladies infectieuses, et maladies chroniques, sont encore compliquées par la précarité sociale consécutive à une exclusion juridique de fait ou de droit.

Recherche, information et formation des acteurs de la santé des exilés, les activités du Centre-ressources du Comede se fondent sur l'expérience quotidienne des professionnels du Centre de santé. Le Guide Comede de prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire compte 50 000 utilisateurs en France -associations et professionnels de santé, du social, du droit et de l'Administration -, dont la moitié exercent en Ile-de-France.

La permanence téléphonique reçoit indistinctement les sollicitations directes des personnes étrangères ou des professionnels qui les soutiennent. Elle est assurée 3 jours par semaine ; **plus de 1 500 appels ont été reçus au cours de l'année 2008.**

C'est par ce biais que sont fixés les rendez-vous des personnes étrangères malades.

La permanence téléphonique a également un fonction « ressources » pour les professionnels du département et du Nord de la région Ile de France, à savoir les assistants sociaux, de secteur ou hospitaliers, les médecins, les avocats, et bien entendu les partenaires associatifs. Elle est très fréquentée par les services sociaux des hôpitaux publics d'Ile de France : principalement l'Hôpital Delafontaine à Saint-Denis, mais également Jean Verdier à Bondy, Saint-Louis ou Bichat à Paris... Les travailleurs sociaux de secteur appellent d'Aubervilliers, d'autres communes de Seine Saint Denis et de Paris. Le travail en complémentarité se développe d'autant plus que des rencontres ont lieu : participation à des réseaux communs (Atelier Santé Ville, collectif Afrique 93 Actions Solidaires) ou formations.

La permanence d'accueil est également assurée trois jours par semaine, uniquement sur rendez-vous, les mardi, mercredi après-midi, jeudi matin et vendredi en 2008.

Au cours de l'année, 529 étrangers y ont été accueillis et 1 140 consultations ont été réalisées, soit en moyenne plus de deux consultations physiques par personne reçue.

Le public reçu a été principalement orienté par des associations (57% ; 39% par les autres permanences de la Cimade), par des amis, des proches ou de la famille (13%), des services de l'Etat (9% par des services sociaux de secteur) ou des services de santé (8% par les hôpitaux et 2% par des médecins de ville).

Les sollicitations ont concerné très majoritairement des problèmes liés au droit au séjour pour raison médicale : évaluation d'une première demande ou d'une nouvelle demande après des démarches préalables ayant échoué ; la question du contentieux contre les décisions de refus de séjour pour raison médicale assorties d'obligations de quitter le territoire a été très fréquente, plus difficile encore quand il s'agit de refus de renouvellement qui concernent des personnes qui avaient accès à la sécurité sociale, à un logement, à un emploi et qui se retrouvent sans droit.

Pour chacune de ces situations, les bénévoles sollicitent l'expertise d'un médecin sur la compatibilité de l'état de santé de l'étranger avec le droit au séjour pour raison médicale et les consultations à l'Espace Santé Droit deviennent de véritables entretiens d'éducation pour la santé.

Les demandes liées à la consolidation d'un statut précaire sont nombreuses : demandes d'autorisations de travail pour des personnes titulaires d'autorisations provisoires de séjour, demandes de passage d'autorisations provisoires de séjour à répétition à une carte de séjour temporaire d'un an, ou de cartes de séjour temporaire à une carte de résident, refus de regroupement familial au motif que « malades », les intéressés n'ont pas vocation à vivre en France...

Moins nombreuses ont été les demandes liées à une difficulté d'accès aux soins : refus d'Aide médicale de l'Etat, factures d'hospitalisation non prises en charge...

37% des personnes reçues sont des femmes ; l'âge médian est de 38 ans et la durée moyenne de résidence en France est de 6 ans. Les nationalités principalement représentées sont le Mali (21%), l'Algérie (16%), le Cameroun (6%), la Côte d'Ivoire et le Sénégal (5%).

Les activités de plaidoyer ont été développées au cours de l'année 2008 dans le cadre de partenariats : participation à la rédaction du rapport d'observation de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers pour les 10 ans du droit au séjour pour raison médicale « Un bilan de santé alarmant » http://www.odse.eu.org/IMG/pdf/ODSE-rapport2008_.pdf; participation aux rencontres pluridisciplinaires dans le cadre du groupe « Santé et précarité » de l'Atelier Santé Ville de la ville de Saint-Denis autour de l'amélioration de la permanence d'accès aux soins (PASS) de l'Hôpital Delafontaine ; participation à une soirée organisée par le réseau ONCONORD Ile de France (coordonné par le Docteur Isabelle Marin) le 12 juin 2008 dans le cadre de la semaine contre le cancer à la Bourse du travail de Saint Denis sur les problèmes médicaux, administratifs éthiques et politiques suscités par la prise en charge des malades étrangers atteints d'un cancer avec des médecins hospitaliers et une directrice d'hôpital.

L'Espace Santé Droit participe toujours également au Collectif 93 Afrique et Actions Solidaires qui regroupe de nombreux acteurs de santé du département de la Seine Saint Denis. Par ce biais, nous avons participé à un « forum santé » organisé par l'association la Marmite au sein du foyer de travailleurs migrants de Saint Ouen.

Les contacts entrepris avec les services d'hygiène et de santé de la municipalité d'Aubervilliers permettent d'envisager un partenariat accru pour l'année 2009.

6) Interventions en prison

La région Ile de France Champagne-Ardennes comprend 26 établissements pénitentiaires et l'Ile de France en comprend à elle seule 16.

Fin 2008 20 bénévoles de la Cimade intervenaient dans les 7 établissements pénitentiaires de la région

- **Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy (78)**
- **Maison d'Arrêt des Femmes de Versailles (78)**
- **Maison Centrale de Poissy (78)**
- **Centre de Détention de Meaux (77)**
- **Maison d'Arrêt de Villepinte (93)**
- **Maison d'Arrêt d'Osny (95)**
- **Maison d'Arrêt de Fresnes (94)**
- **Centre de Détention de Liancourt (60)**

Par ailleurs, une nouvelle permanence a été mise en place au sein du Centre pénitentiaire de Liancourt (60), coordonnée par la région Nord de la Cimade.

Les intervenants prison assurent des permanences juridiques régulières auprès des personnes étrangères détenues au sein des établissements pénitentiaires. La fréquence des interventions peut être hebdomadaire ou mensuelle selon les équipes et les besoins.

303 personnes étrangères de 63 nationalités différentes ont été rencontrées dans les différents établissements pénitentiaires franciliens par la Cimade représentant ainsi un total de 830 entretiens.

La plupart des personnes rencontrées ont entre 20 et 35 ans.

La moitié des personnes se sont déclarées célibataires mais 1/3 ont des enfants en France.

Les bénévoles sont intervenus auprès de personnes prévenues (17%) et une grande majorité de personnes condamnées. La grande majorité des courtes peines de moins de 3 mois (109 personnes) s'expliquent par la prédominance de notre présence dans les Maisons d'arrêt de la région.

Les démarches que les bénévoles de la Cimade ont pu entreprendre, sans prévaloir du résultat, ont consistées en la rédaction de requêtes en relèvement d'Interdiction du Territoire Français, de demandes de titres de séjour, d'aménagement de peine, de demandes de réadmissions, d'abrogation ou d'assignation à résidence ou encore de demandes d'asile.

Beaucoup de contacts ont été pris avec les préfetures, les familles et les avocats, les consulats.

De plus, une permanence spécifique sur le milieu ouvert a été mise en place dans le 78. Le suivi des personnes étrangères qui sont dehors, en aménagement de peine se fait à la demande des CIP (travailleurs sociaux)

Au niveau régional, deux bénévoles travaillent hors et autour de la prison pour le suivi de projets ou l'accompagnement et le suivi de personnes étrangères bénéficiant de mesures d'aménagement de peine, en milieu ouvert (contrôle judiciaire, liberté conditionnelle, TIG etc ...)

En lien avec les équipes régionales agissant dans les centres et locaux de rétention administrative, un projet de Campagne d'observation concernant le traitement des étrangers par la Justice a été décidé Il sera mis en oeuvre en 2009.

■ **Edition 2008 du Festival *Migrant scène* en prison**

En 2008 le Festival *Migrant' scène* avait pour thème les femmes migrantes. En lien avec la permanence Femmes d'IDF et l'équipe de *Migrant'scene*, l'équipe prison de la Cimade a souhaité rejoindre le festival *migrant'scène* et ainsi organiser des événements en prison pour deux raisons :

- permettre aux femmes incarcérées, trop souvent isolées, de participer activement au Festival et ainsi d'avoir accès à des événements culturels proposés par la Cimade
- sensibiliser le public pénitentiaire au thème des femmes migrantes
- favoriser le dialogue entre l'intérieur et l'extérieur de la prison

Dans ce cadre, le 21 novembre 2008 une représentation de la pièce « Istories », lecture de témoignages mis en scène, a été organisé à la Maison d'Arrêt des Femmes de Versailles par la Compagnie SAMBRE, déjà impliquée dans le Festival et grâce au soutien du SPIP de Versailles que nous remercions encore tout particulièrement.

La même pièce a ensuite été représentée durant le Festival à l'espace Confluences à Paris le 22 novembre 2008.

■ **Relations avec l'Administration Pénitentiaire/ Direction régionale des Services de Probation et d'Insertion**

Deux rencontres avec la Direction régionale des Services de Probation et d'Insertion sous la Direction ont eu lieu fin 2007 et en janvier 2008.

A cette occasion, nous avons pu faire le point sur la mise en œuvre de notre partenariat à partir de l'action de terrain des bénévoles, des difficultés rencontrées etc....

d) Projets et perspectives 2009

Pour 2009, nous poursuivons l'objectif de stabiliser les équipes constituées et de consolider l'intégration de l'activité prison dans les autres actions d'accompagnement de la Cimade Ile de France

Par ailleurs, deux projets sont prévus :

- Nouvelle intervention de la Cimade à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (Quartier femmes et jeunes majeurs)
- Lancement d'une Campagne d'observation des tribunaux

7) Interventions dans les locaux de rétention administrative

Depuis 1984, la Cimade est la seule association habilitée à intervenir dans les centres (32 jours de rétention) et locaux (48 heures maximum) de rétention administrative, lieux d'enfermement permettant à l'administration de reconduire les personnes étrangères en situation irrégulière.

Le placement en rétention fait suite le plus souvent à une interpellation lors d'un contrôle routier, dans les transports en commun, dans la rue, au guichet des préfectures, à la poste, dans les banques, au domicile... Ces contrôles conduisent à placer des parents d'enfants français, des personnes malades, âgées ou ayant toutes leurs attaches familiales en France, des familles, des femmes enceintes, des demandeurs d'asile à qui l'administration demande de payer un interprète pour rédiger leur demande en langue française, et même des ressortissants français.

La mise en place d'une présence bénévole dans les locaux de rétention administrative résulte de la distinction introduite par le décret du 30 mai 2005 relatif à la rétention administrative entre les centres et les locaux de rétention.

En effet, l'article 11 de ce décret prévoit l'obligation pour l'Etat de passer « *une convention avec une association à caractère national ayant pour objet d'informer les étrangers et de les aider à exercer leurs droits* » pour les centres de rétention. Cela s'est donc traduit en 2006 par l'arrêt du financement par l'Etat des actions de permanents salariés de la Cimade intervenant dans les locaux de rétention.

Une période de transition a été accordée par le Ministère de la Cohésion sociale pour les locaux de rétention d'Ile-de-France de Nanterre, Cergy-Pontoise et Choisy-le-Roi (Versailles ayant fermé à l'ouverture du centre de rétention de Plaisir) et de Champagne-Ardenne (Reims) au cours de laquelle un salarié doit mettre en place des équipes de bénévoles aux fins de poursuivre l'intervention. L'encadrement des bénévoles par le salarié s'est poursuivi en 2008.

Au 31 décembre 2008, 24 bénévoles intervenaient au sein de ces locaux de rétention.

Quatre équipes de bénévoles assurent donc des permanences auprès des personnes retenues : au cours de l'entretien, les bénévoles informent les personnes étrangères de la procédure en cours (audience devant le Juge des libertés et de la détention, départ sous 48 heures, réadmission), procèdent à une analyse de la situation administrative (prise en compte des attaches privées ou familiales, problèmes de santé...) avant d'envisager un recours devant le Tribunal Administratif. En outre ils servent de relais entre les retenus et leur famille ou les avocats et récupèrent les justificatifs nécessaires à la constitution du dossier. Enfin, les intervenants apportent également une écoute et un soutien moral, indispensables dans ces lieux où la promiscuité et le stress de l'expulsion engendrent désespoir et tension.

Les bénévoles assistent également aux audiences du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (LRA de Nanterre) et Pontoise (LRA de Cergy-Pontoise) et apportent une aide précieuse aux avocats commis d'office. Cette présence est appréciée des avocats, des familles et remarquée par les magistrats. Il est prévu pour 2009 de constituer une équipe spécifique pour les audiences du TGI de Créteil (LRA de Choisy-le-Roi).

a) Le local de rétention de Nanterre (département des Hauts de Seine - 92) :

Le local de rétention de Nanterre est une exception parmi l'ensemble des locaux de rétention de France. Anciennement centre de rétention, il a été déclassé en local en 2005. Le LRA, malgré sa vétusté, est le seul à répondre aux normes fixées par le décret du 30 mai 2005 relatif à la rétention.

Emplacement du local: Préfecture des Hauts de Seine

Nombre d'étrangers placés en 2008 : 983 personnes

Nombres d'intervenants : 5 du lundi au vendredi ; 2 le week-end.

Tribunal de Grande Instance (TGI): Nanterre

Cour d'Appel (CA) : Versailles

Tribunal Administratif : Versailles

La proximité du TGI facilite le travail des intervenants qui peuvent ainsi assister aux audiences le matin et assurer la permanence au local de rétention l'après midi.

b) Le local de rétention de Cergy-Pontoise (département du Val d'Oise - 95) :

Emplacement du local : Commissariat de police de Cergy-Pontoise

Nombre d'étrangers placés en 2008 : 1094 personnes

Nombre d'intervenants : 5 + 2 du lundi au vendredi au LRA et TGI

Tribunal de Grande Instance : Pontoise

Cour d'Appel : Versailles

Tribunal Administratif : Cergy-Pontoise

La présence de la Cimade a été considérablement renforcée au TGI de Pontoise. Deux bénévoles ont été recrutées au cours de l'année pour apporter un soutien au groupe.

La Cimade a souhaité développer une action coordonnée à l'échelle du département du Val d'Oise en faveur de l'accès au droit des personnes étrangères autour de trois terrains d'action : la rétention administrative, la prison et le suivi des sortants. Le placement en rétention de personnes étrangères à leur levée d'écrou est fréquent et mérite une collaboration entre les équipes de bénévoles intervenant en prison (maison d'arrêt d'Osny) et en rétention. De même, les personnes étrangères n'ayant pu être reconduites à la frontière ne voient pas pour autant leur situation administrative réglée : d'importantes démarches doivent être effectuées aux fins d'obtenir une régularisation.

Cette permanence « hors les murs » a été mise en place en milieu d'année (une fois tous les 15 jours).

c) Le local de rétention de Choisy-le-Roi (département du Val de Marne - 94) :

Emplacement : Commissariat de police de Choisy-le-Roi

Nombre d'étrangers placés en 2008 : chiffre non disponible

Nombre d'intervenants : 9 du lundi au samedi

Tribunal de Grande Instance : Créteil

Cour d'Appel : Paris

Tribunal Administratif : Melun

L'année 2008 a été marquée par la visite en juillet du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. La Cimade lors de ses précédents rapports avait dénoncé les conditions de rétention et la non-conformité du local au décret de 2005. Le contrôleur a constaté que le local de rétention avait été installé dans des lieux dont la destination initiale n'était pas la rétention des étrangers qui font l'objet d'une procédure d'éloignement. Il a relevé également que les conditions de rétention des femmes sont attentatoires à la dignité humaine.

d) Le local de rétention de Reims (département de la Marne – 51) :

Emplacement : Commissariat de police de Reims

Nombre d'étrangers placés en 2008 :

Nombre d'intervenants : 1 bénévole, 4 personnes habilitées en fin d'année

Tribunal de Grande Instance : Reims

Cour d'Appel : Reims

Tribunal Administratif : Chalons-en-Champagne

L'intervention de la Cimade dans ce Local a été officialisée en fin d'année 2008 suite à la signature d'une convention avec la préfecture. 4 personnes ont été habilitées.

Compte tenu de la capacité réduite du local et du nombre peu important d'étrangers placés, la Cimade intervient uniquement en cas d'appel d'étrangers retenus.

La présence de la Cimade a permis de relever les situations illégales suivantes :

- *Placement en rétention dans les cellules de garde à vue*

Cette situation se produit lorsqu'un homme et une femme sont placés en rétention en même temps puisqu'il n'existe pas de pièce séparée pour les hommes et les femmes. La personne maintenue en garde à vue n'a pas d'accès libre au téléphone, aux toilettes et ne dispose pas d'un véritable lit.

- *Surpopulation*

La Cimade a eu connaissance d'un cas de surpopulation au local. En octobre trois étrangers ont été maintenus ensemble. L'un d'entre eux a dormi par terre : la police a refusé de lui donner un matelas et ne lui a pas distribué de kit toilette.

- *Maintien en rétention plus de 48 heures*

Un étranger a été maintenu 6 jours au lieu des 48 heures prévues par la loi.

Le contrôleur des lieux de privation de liberté a effectué une visite début décembre. Les recommandations du contrôleur n'ont pas encore été publiées à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

8) Permanences OQTF – Eloignement

La permanence « Eloignement » en Ile de France a été constituée suite à la réforme du contentieux du droit des étrangers qui a créé les Obligations de quitter le territoire français (OQTF) fin 2007.

Technique et extrêmement contraignante en terme de délai, la procédure de recours contre cette mesure d'éloignement suivant le refus du droit au séjour d'un étranger ne pouvait pas être intégrée à l'ensemble des permanences de la région, déjà très sollicitées par l'accompagnement des étrangers dans d'autres démarches.

Consacrée à l'ensemble des mesures d'éloignement (arrêtés de reconduite à la frontière –APRF-, obligations de quitter le territoire français –OQTF-, arrêtés préfectoraux et ministériels d'expulsion –APE et AME- et interdictions judiciaires du territoire français –ITF-, cette permanence est en lien avec l'ensemble des permanences d'accueil de la Cimade Ile de France.

Elle est animée par deux stagiaires. Les permanences sont assurées depuis février 2008 par une équipe de 14 bénévoles.

Le travail est articulé entre :

- **Une permanence téléphonique** deux demi-journée par semaine. Celle-ci reçoit en moyenne 10 appels par permanence. ;
- **Deux permanences physiques**, assurant les rendez-vous fixés par téléphone, le mercredi soir à la délégation régionale et le jeudi après-midi dans le 17ème arrondissement de Paris.

Au cours de l'année, 800 sollicitations ont été enregistrées et 376 dossiers de suivi de situations individuelles ont été ouverts, répartis ainsi :

Si une année de fonctionnement ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'ensemble des réponses aux démarches entreprises (délai de traitement des demandes d'aide juridictionnelle de plus en plus longs –plusieurs mois- et délai d'audiencement dans les tribunaux administratifs de plusieurs mois également), les observations recueillies laissent d'ores et déjà apparaître :

- des pratiques extrêmement variées d'une situation à l'autre auprès des bureaux d'aide juridictionnelle, et d'une manière générale de plus en plus restrictives (exigences de justificatifs toujours plus nombreux)
- des décisions disparates d'un tribunal administratif à l'autre, voire selon les chambres au sein d'un même tribunal.

Evolutions en 2008

L'année est marquée par une **très forte augmentation des sollicitations** auprès de la Cimade. Alors que nous avons recensé en 2007 27 818 sollicitations , elles ont été **32 356 en 2008, soit une hausse de plus de 16%**

Celle-ci s'explique par le développement de nouvelles permanences d'accueil (permanence éloignement à Paris, Auxerre) mais aussi le développement des activités existantes (Paris-Belleville, Espace Santé Droit, Reims, permanences Femmes)

A relever également :

- **Le développement d'un nouveau lieu d'intervention au sein du Foyer de Grenelle (Paris 15)**
- **Le développement des collectifs Amoureux au ban**
- **La diversification des actions Femmes (sensibilisation, groupe de parole...)**
- **La première année en pleine activité de l'Espace Santé Droit à Aubervilliers**
- **La mise en place à Paris de deux permanences Oqtf-éloignement**

III) ACTIVITES REGIONALES DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation du grand public prennent une place grandissante dans l'activité régionale. A travers des outils spécifiques élaborés par la Cimade, des temps forts, des groupes spécifiques, cette action répond à une demande de plus en plus importante de compréhension des questions liées aux migrations.

1) Outils de sensibilisation

Dans la poursuite des actions de sensibilisation engagées depuis 2006 la Cimade régionale a poursuivi en 2008 ses actions de sensibilisation à travers trois outils :

■ Parcours de migrants

Le jeu de l'oie « *Parcours de migrants* », conçu par la Cimade Ile de France en 2006, a continué à être diffusé en 2008. Il a notamment été présenté dans le cadre du Forum « La Science et nous » organisé par le Conseil Général du Val de Marne du 19 au 22 novembre 2008. Plusieurs centaines de jeunes scolaires ont participé à ce jeu, qui a reçu à cette occasion un prix par les organisateurs du forum.

Toutefois, le groupe en charge de la diffusion de ce jeu n'a pu répondre aux nombreuses sollicitations autour de ce jeu.

■ Petit guide sur les préjugés à l'égard des migrants :

Le petit guide continue à être diffusé lors d'interventions publiques ou d'actions plus spécifiques de sensibilisation. Ainsi, des actions de sensibilisation sont organisées à Paris à destination de jeunes effectuant un volontariat au sein de l'association Uni-Cités.

■ Exposition sur les violences faites aux femmes

En partenariat avec la Diaconie de Rhénanie et l'Eglise évangélique de Rhénanie, la Cimade a réalisé une exposition sur le parcours des femmes migrantes : « *Femmes dans la migration, vers des routes dangereuses ?* » 13 panneaux expliquent les différentes violences subies par les femmes étrangères et amène un large public à un premier aperçu de la thématique des femmes migrantes. Cette exposition sera diffusée notamment dans des écoles. Cette exposition a d'ailleurs été présentée lors de la journée du 25 novembre 2008 dans le cadre du festival Migrant'scène.

2) Participation à des débats publics

Nous sommes sollicités régulièrement pour intervenir dans des débats et conférences.

En 2008, nous avons ainsi participé à plus d'une vingtaine d'initiatives publiques organisées par des partenaires associatifs, des paroisses ou des partenaires institutionnels. Il est possible de citer des interventions à Corbeil, Sèvres, Trappes, St Denis, St Ouen, Cergy, Paris.

Des stands d'information sont régulièrement assurés dans plusieurs localités où la Cimade est implantée ou à l'occasion d'évènements (journée des femmes, semaine de la solidarité ...)

3) Festival Migrant'scène

Pour la 3ème année, la Cimade organisait le festival culturel Migrant'scène du 15 au 30 novembre 2008.

En Ile de France, **23 évènements** ont été organisés pendant le festival, regroupant près de **2300 spectateurs**.

Un groupe bénévole spécifique d'une dizaine de personnes a préparé pendant plusieurs mois le festival à Paris et contribué à la préparation et l'organisation des évènements.

4) Initiatives Oecuméniques – Sensibilisation dans les paroisses

Le groupe œcuménique est composé de membres de la Cimade, de l'Eglise Réformée de France, de la Fédération de l'entraide protestante, de membres de l'Eglise Orthodoxe.

Ce groupe s'est donné pour mission la sensibilisation des chrétiens en Ile de France et a tenu dix réunions en 2008 autour des points suivants :

- **Suivi de l'enquête auprès des paroisses.** Des retours pour les Protestants et Catholiques permettent d'envisager de proposer des rapprochements entre paroisses.
- **Semaine de l'Unité des Chrétiens.** En janvier, à l'occasion de la cérémonie œcuménique à St Gervais à Paris (semaine de prière pour l'unité des Chrétiens), une invitation au « temps œcuménique », programmé pour le 5 avril, a été distribuée. Une collecte a été réalisée au profit de Dom'asile.
- **Organisation et réalisation de la soirée du 5 avril,** au Foyer de l'âme. Témoignages divers d'immigrés ou en leur nom, textes, chorales, chœurs et musique suivi d'un buffet ont structuré cette soirée, à laquelle ont participé environ 200 personnes. Le thème était : « Étrangers les uns aux autres ? » Une collecte en faveur de l'Association Malienne des Expulsés (AME) a permis de lui verser 775 € via le service Solidarités Internationales de la Cimade.
- **Participation au « Forum de la Charité »** du diocèse de Paris à St Pierre de Montrouge.
- À la suite des articles parus en 2007 dans *La Voix Protestante* sur le thème « **Mon voisin au culte n'a pas de papiers** » proposition a été faite d'une suite : « Que sont-ils devenus ? » qui sera, finalement, publiée début 2009.
- **À la demande du Vicariat à la solidarité de l'Évêché de Paris,** une équipe comprenant catholiques, orthodoxes et protestants, a participé à un groupe en vue de sensibiliser les Catholiques.
- **Cercles de silence :** En juin, au temple de la Rencontre, une réunion avec des Franciscains et avec Stéphane Lavignotte, pasteur de la Mission Populaire de la Maison Verte, qui, tous participent au cercle de silence de Paris, a permis de mieux comprendre la démarche engagée autour des cercles de silence.

Sont en préparation :

- La participation du groupe à la cérémonie œcuménique du 21 janvier 2009.
- À la Session de la FEP « Mobilisations collectives et cercles de silence » 24 janvier 2009
- Un nouvel appel « Pas en notre nom » et en cours de réflexion.
- Enfin, le groupe prépare son prochain temps œcuménique et se cherche toujours un nom...

5) Emissions de radio

La Cimade Ile de France dispose chaque mois d'une émission sur la radio Fréquence Protestante, les 4ème vendredi du mois de 14h à 14h30.

11 émissions ont été réalisées en 2008, présentant l'action et l'actualité de la Cimade. Les thèmes abordés ont été divers : centres de rétention, femmes, Migrant'scène, Sommet citoyen « Des ponts pas des murs, Prisons, le bénévolat à la Cimade, 60ème anniversaire de la déclaration des droits humains ...

En 2008, un nouveau partenariat a été mis en place avec Radio Aligre (radio associative à Paris – 93,1 Fm), qui accueille depuis décembre la Cimade chaque 1er lundi du mois de 8h à 8h30 dans le cadre de l'émission « Liberté sur paroles ».

6) Site Web

Les pages régionales du site internet de la Cimade sont très régulièrement alimentées en informations sur les activités régionales, sur l'actualité des mobilisations, sur l'agenda. Cet outil est également un vecteur important pour la recherche de bénévoles pour nos activités.

7) Documents et rapports

En 2008, la Cimade Ile de France a réalisé ou contribué à différentes documents et rapports :

- Participation à l'élaboration d'un [document d'information sur la régularisation par le travail](#) (dans le cadre du collectif parisien UCIJ)
- Contribution au guide méthodologique « *Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues de l'immigration* » publié par l'[ADRIC](#) (Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté) en juin 2008
- Contribution aux 3 rapports d'observations publiés en 2008 par l'[ANAFE](#) sur les zones d'attente de Roissy, Orly et les conditions d'examen des demandes d'asile dans les zones d'attente.
- Rédaction, en lien avec le Pôle Formation-insertion de la Cimade et en collaboration avec le Comité Tchétchénie, du [rapport d'expérience](#) « *Les gens de Dublin II : parcours juridiques des demandeurs d'asile soumis à une réadmission selon le règlement de Dublin II* »
- Contribution à l'élaboration des rapports nationaux de la Cimade sur les conditions d'accueil dans les préfectures (« [Devant la loi](#) ») le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (« [un accueil sous surveillance](#) ») et la situation des couples mixtes franco-étranges (« [Peu de meilleur et trop de pire](#) »).
- Participation à la rédaction du rapport d'observation de l'[Observatoire du droit à la santé des étrangers](#) pour les 10 ans du droit au séjour pour raison médicale « *Un bilan de santé alarmant* »

Evolutions en 2008

L'action de sensibilisation du public a été marquée en 2008 par l'accent important mis à la thématique des femmes migrantes, à travers le Festival Migrant'scène et l'élaboration, en partenariat avec l'EKD, d'une exposition.

La réussite du Festival 2008 est notamment due à la mise en place d'une équipe bénévole spécifique qui a préparé son organisation tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'année est marquée par le renforcement de l'action de sensibilisation auprès des Chrétiens.

Enfin, la Cimade Ile de France a noué un nouveau partenariat avec Radio Aligre, qui nous accueille chaque mois sur son antenne.

IV) RECRUTEMENT, SOUTIEN ET FORMATION DES EQUIPES BENEVOLES

L'activité de la Cimade en Ile de France ne serait pas possible sans l'action des équipes bénévoles qui agissent au quotidien.

De ce fait, l'action de recrutement, soutien et formation aux bénévoles représente une activité très importante de l'équipe permanente.

1) Recrutement et intégration des nouveaux bénévoles

Pour répondre au développement de nos activités dans les permanences d'accueil et la diversification des terrains d'intervention (prisons, locaux de rétention, santé, "amoureux", éloignement), nous avons poursuivi en 2008 notre travail afin d'améliorer le recrutement, la formation et l'intégration de nouveaux bénévoles au sein de l'association.

En 2008 nous avons constaté **une forte augmentation du nombre de candidats bénévoles, Plus de 250 rendez-vous ont été proposés à des personnes candidates à une action bénévole, et 175 entretiens ont été réalisés.**

Ils ont permis le recrutement de 75 bénévoles durant l'année, soit 20 de plus qu'en 2007. Cela a permis de renforcer plusieurs équipes notamment celles de visite aux détenus dans les différentes prisons de la région et également les permanences Migrants qui ont eu à faire face à de forts accroissements du nombre de sollicitations.

Nous avons mis en place depuis 3 ans des temps d'accueil spécifiques pour les nouveaux bénévoles. Se déroulant sur une demi-journée, ils permettent une meilleure connaissance des actions, buts et modes de fonctionnement de l'association. **Deux temps d'accueil (en mars et décembre), ayant réuni environ 30 bénévoles, ont été organisés cette année.**

2) Formations

L'activité d'accueil et d'accompagnement juridique des personnes migrantes et demandeuses d'asile étant assurée par des équipes bénévoles en développement important (voir 1er chapitre), le travail de formation interne constitue une activité très importante de l'équipe permanente régionale.

Au total, 20 sessions de formations et 18 « commissions régionales » de formation continue ont été organisées pendant l'année, s'appuyant sur des documents de formation et des bulletins juridiques d'information réactualisés tout au long de l'année.

272 personnes ont été formées sur des thématiques générales ou spécifiques.

La formation des équipes Cimade se décompose de la manière suivante :

➤ **Une formation généraliste**

Se déroulant sur deux jours, elle est commune à tous les nouveaux bénévoles de la Cimade. Elle permet une bonne appréhension de l'organisation du droit des étrangers dans sa diversité et correspond aux situations rencontrées dans les lieux d'accueil.

➤ **Des rencontres régionales thématiques**

Ce type de rencontres permet d'échanger et de se former sur un thème transversal à l'ensemble des activités. Mises en place en fin 2008, elles ont permis d'aborder le thème de l'aide juridictionnelle et le travail avec les avocats.

➤ **Un groupe de parole pour les bénévoles**

Les bénévoles sont engagés dans une relation d'accueil, d'écoute, d'accompagnement des personnes reçues soit lors de l'accueil soit lors des permanences. Ils sont donc amenés à écouter les témoignages des migrants et demandeurs d'asile et doivent parfois faire face à la violence de ces récits. Certains bénévoles ont exprimé le besoin d'échanger leurs ressentis et de partager leurs expériences. Ces échanges -sur une situation complexe, sur une difficulté à poser une question à la personne reçue, sur la gêne à dire qu'on ne peut rien faire, sur l'embarras à entendre son récit, à prendre du recul sur ce qu'a vécu la personne...- ont pris vie au sein d'un espace de parole proposé aux bénévoles à partir de la fin 2008

➤ **Des formations continues :**

La formation continue des équipes bénévoles est rendue indispensable devant un droit devenant toujours plus complexe et restrictif et des dispositifs sociaux ou administratifs nombreux. De nouvelles stratégies juridiques ont été développées : les contentieux juridiques sont de plus en plus utilisés et de nouvelles formes d'accompagnement des personnes sont mises en place. Les connaissances juridiques, la rédaction des requêtes, les modes d'action, le travail d'expertise doivent donc sans cesse être mis à jour, ce qui nécessite des sessions de formations continues, mais elles doivent également s'accompagner de formations pratiques (à l'écoute, l'accueil, etc...) sur l'action d'accompagnement.

La formation continue est adaptée en fonction des publics reçus par les permanences :

Elle est donc spécifique aux législations particulières, sur le droit au séjour, le droit d'asile, l'accès aux droits sociaux, aux dispositifs de droits commun, sur l'accès aux soins ou l'éloignement, mais aussi aux problèmes spécifiques rencontrés selon les publics (femmes victimes de violences, santé etc...).

Elle se décline en formations juridiques régulières, portant sur l'ensemble des champs rencontrés par les équipes, et en rencontres régulières des équipes, appelées commissions, qui permettent un approfondissement des questions et des temps d'échange.

Certaines équipes (Femmes, Accueil) ont mis en place des formations et des temps d'échanges adaptés aux relations d'écoute et d'accueil.

➤ **Un appui juridique et organisationnel :**

Cet appui constant se décline en plusieurs axes, différenciés selon l'importance des équipes et leur organisation :

– Des temps de présentation collective des activités pour les nouveaux bénévoles

Cette présentation ne doit pas être confondue avec le temps d'accueil des nouveaux bénévoles proposé à tous les bénévoles, quelle que soit leur activité. Elle vise à donner plus de précisions sur l'activité bénévole, le mode de fonctionnement des différentes permanences et projets régionaux, les dispositifs de soutien et de ressources.

– Un accompagnement individualisé des nouveaux bénévoles

Celui-ci se décline par des modalités de mise en place des activités, par des séances d'observation, des « référents » bénévoles ou salariés qui vont permettre progressivement une autonomisation des bénévoles dans leur activité.

– Des réunions techniques et d'information :

Ces réunions, complémentaires des commissions régionales, visent à réunir périodiquement les équipes de chaque permanence pour faire le point des situations rencontrées, des questions juridiques, de l'organisation de la permanence et transmettre les informations sur la vie de l'association.

– Des référents

En matière de permanences « migrants », deux référents bénévoles apportent trois journées par

semaine un soutien juridique aux intervenants bénévoles de toute la région tout au long du processus qui mène de l'entretien avec un étranger à l'engagement de démarches auprès des administrations. Ces référents aident notamment les intervenants à décider de la meilleure manière de présenter chaque situation et à choisir les arguments juridiques les plus adaptés. Ils relisent également régulièrement les courriers rédigés par les nouveaux bénévoles avant qu'ils ne soient envoyés aux administrations. Ceci permet de rectifier les erreurs, sur la forme comme sur le fond, et d'harmoniser les pratiques concernant la rédaction des courriers.

Par ailleurs, les référents interviennent dans les nouvelles permanences afin d'encadrer les équipes qui démarrent grâce à une présence physique pendant la permanence. Dans ce cadre, ils assistent aux entretiens menés par les intervenants pour les guider et les conseiller.

– Un travail autour de la compilation des pratiques

Afin d'optimiser le recensement des informations et pratiques administratives constatées, deux bénévoles ont été recrutés en novembre 2008 afin de recueillir, compiler puis synthétiser les informations remontant des divers lieux d'accueil.

Ce travail de récolte et de synthèse, est un projet transversal et concerne l'ensemble des permanences Ile de France (permanence migrant, asile, femme, santé et éloignement). Il a pour but de maîtriser et connaître les pratiques des préfectures et autres administrations afin de mieux conseiller les personnes que nous recevons, mais également de pouvoir souligner les dysfonctionnements afin de combattre les pratiques illégales.

➤ Des formations extérieures :

Même s'il ne s'agit pas d'une activité prioritaire de la Cimade Ile de France, nous répondons à certaines demandes de formations extérieures.

Ainsi, en 2008 des formations ont par exemple été réalisées auprès d'élus locaux (sur la Seine St Denis concernant le mariage), d'étudiants (Master II Droits de l'Homme et droit humanitaire d'Evry) ou de services sociaux (CCAS de Versailles).

Celles-ci visent à un partage de connaissance avec des structures qui nous orientent du public ou avec lesquelles des partenariats opérationnels sont mis en place.

Evolutions en 2008

L'action de formation des équipes bénévoles connaît un développement important, lié à l'augmentation de notre activité et donc à l'arrivée plus importante de nouveaux bénévoles.

Les difficultés de plus en plus grandes vécues par les personnes migrantes dans l'accès à leur droit, la complexité des réglementations obligent à renforcer également la formation permanente.

Enfin, la diversification des actions de la Cimade auprès des migrants (accès aux soins, violences, éloignement, droit sociaux etc...) obligent à créer de nouveaux champs de compétences juridique.

Afin de répondre à ces multiples impératifs, l'action de formation a connu des évolutions importantes dont le plein effet sera visible en 2009 :

- Refonte du système de formation initiale des équipes
- Organisation de rencontres régionales thématiques transversales
- Amélioration des outils pédagogiques

1) Partenariats inter-associatifs

■ L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE)

L'ODSE est un collectif composé d'associations de malades, de défense des droits des étrangers et de médecins : Act Up-Paris, l'Association des Familles Victimes du Saturnisme, AIDES, ARCAT, le CATRED, la Cimade, le Comede, Créteil Solidarité, la FASTI, la FTCT, le GISTI, Médecins du Monde, le MRAP, le PASTT, l'Association Primo Levi, Sida Info Service et Solidarité Sida.

L'ODSE a pour objectif la surveillance de l'application des textes ouvrant droit à l'assurance maladie et à l'Aide médicale d'État (AME), ainsi que des textes régissant le droit au séjour des étrangers malades.

Sur la protection maladie :

- L'ODSE a rencontré la CPAM du Val de Marne pour tenter de mettre fin à des pratiques illégales (refus de CMU pour les étrangers titulaires d'autorisations provisoires de séjour pour raison médicale et refus d'Aide médicale de l'Etat injustifiés)
- Suite au courrier de l'ensemble de présidents des associations membres de l'ODSE à la ministre de la santé fin 2007 contre le retour du projet de ticket modérateur en matière d'AME, l'ODSE est resté mobilisé toute l'année 2008 : après avoir appris que ce projet était abandonné, il est apparu qu'un autre projet était en cours de préparation pour la loi de finances : celui de la réduction du panier de soins de l'AME et/ou d'un droit d'entrée dans le dispositif de l'AME. L'ODSE a rédigé un argumentaire technique contre ces projets et a saisi le Premier ministre. Finalement, aucune modification législative de l'AME n'est intervenue en 2008. La vigilance reste de mise.

Sur le droit au séjour et la protection contre l'éloignement des étrangers malades :

- Suite à l'interpellation du ministère de l'immigration, le droit au séjour d'un ressortissant communautaire malade a finalement été accordé.
- Après la réforme du regroupement familial pour les personnes handicapées et invalides en 2007, plusieurs associations membres de l'ODSE dont la Cimade ont alerté le ministère de l'immigration des limites de cette réforme et de sa non application par les préfetures.
- Depuis que la loi prévoit expressément qu'un des parents d'un enfant malade peut se voir délivrer une autorisation provisoire de séjour sans autorisation de travail, les autres étrangers accompagnants de malades ont de plus en plus de mal à faire enregistrer leur demande de droit au séjour auprès des préfetures : les associations membres de l'ODSE interpellent régulièrement les préfetures d'Ile de France sur ce dysfonctionnement contraire au droit au respect de la vie privée et familiale.
- L'ODSE a été auditionné par les inspecteurs de l'IGA et de l'IGAS chargés par le ministère de l'immigration d'établir un rapport sur le droit au séjour pour raison médicale.
- Informé que les « fiches-pays », outil inadéquat mis à disposition des médecins inspecteurs de santé publique des DDASS et des préfets pour apprécier l'existence de traitements dans les pays d'origine, faisaient l'objet d'une mise à jour, l'ODSE a interpellé la ministre de la santé sur ses craintes, sans réponse à ce jour.
- Pour le 10^e anniversaire de l'introduction dans la loi française du droit au séjour pour raison médicale, l'ODSE a publié en juin 2008 un rapport d'observation : « Un bilan de santé alarmant » http://www.odse.eu.org/IMG/pdf/ODSE-rapport2008_.pdf ; ce rapport décortique comment, sans que le dispositif législatif n'ait été modifié en dix ans, le droit au séjour pour raison médicale est de plus en plus difficile à faire valoir, objet d'attaques politiques et de dysfonctionnements administratifs ; se sont joints à la conférence de presse pour la sortie de ce rapport les médecins signataires de la pétition « La déontologie médicale est universelle : elle s'applique aussi pour les malades étrangers » pour la continuité des soins et contre l'intervention de médecins agréés par les préfetures dans la procédure de régularisation pour raison médicale.
- En fin d'année, l'ODSE a interpellé la préfeture des Hauts de Seine sur d'importants dysfonctionnements dans le traitement des demandes de titres de séjour pour raison médicale, notamment pour les étrangers ne justifiant pas d'une année de présence en France pour qui le service des étrangers se dispense de saisir le médecin inspecteur de santé publique pour apprécier l'état de santé des intéressés.

■ Le Réseau Education Sans Frontières (RESF)

Créé en juin 2004 à l'initiative d'enseignants confrontés au problème de l'absence de titre de séjour de certains de leurs élèves, le Réseau est aujourd'hui composé d'une centaine d'organisations : syndicats de l'enseignement, fédérations des parents d'élèves et associations ou collectifs de défense des droits des étrangers. Des collectifs locaux ont été constitués dans tous les départements franciliens et de très nombreux établissements scolaires de Paris et de la région parisienne.

RESF milite pour la régularisation des jeunes étrangers scolarisés et leur famille.

Pour cela RESF diffuse des informations dans les classes pour inciter les jeunes qui rencontrent un problème de titre de séjour à solliciter de l'aide auprès du personnel de l'établissement scolaire. RESF informe également les enseignants et les parents d'élèves des droits des jeunes scolarisés et de leur famille et des possibilités de mobilisation, notamment par l'organisation de formations intersyndicales ou par des réunions au sein des établissements scolaires.

RESF a mis en place depuis 2005 des permanences inter associatives qui permettent d'assurer un suivi des jeunes et de leur famille. Plusieurs membres de la Cimade en Ile de France participent à ces permanences, à Paris et en Seine Saint Denis.

Enfin, la Cimade continue à participer à l'élaboration et la diffusion de documents d'information et de formation à destination du réseau RESF ou du grand public.

■ DOM'Asile

L'association DOM'Asile regroupe 11 centres de domiciliation de demandeurs d'asile sur la région parisienne, gérés par la Cimade, le Secours Catholique, la Mission Populaire Evangélique ou certaines Entraides Protestantes. Elle associe plus généralement des associations qui assurent à Paris une action de domiciliation (Jean Merlin, CASP, Entraide des Batignolles).

L'activité du groupe Cimade de Paris-Gobelins est exclusivement tournée vers la domiciliation des demandeurs. Par le biais des financements propres de l'association DOM'Asile, l'activité de ce groupe Cimade est soutenue financièrement par cette association. **Ce groupe a assuré en 2008 920 domiciliations de demandeurs d'asile.**

Plusieurs membres du groupe Cimade – Versailles participent au centre DOM'Asile de Versailles, animé conjointement avec le Secours Catholique de Versailles.

La Cimade, qui participe aux instances de l'association (Jérôme Martinez, délégué régional de la Cimade, est depuis juin 2007 président de l'association et 2 autres membres de la Cimade sont membres du Conseil d'Administration et du bureau de l'association) héberge également dans les locaux de la délégation régionale la coordinatrice de l'association DOM'Asile et la permanente chargée de l'accès aux droits sociaux des demandeurs d'asile domiciliés..

Grâce au soutien financier apporté par l'Union européenne (FER – Fond Européen pour les réfugiés) et la DDASS de Paris, DOM'Asile a poursuivi en 2008 une action importante afin d'améliorer la prise en charge sociale des demandeurs d'asile non-hébergés en CADA (accès aux prestations sociales, transports, allocations temporaires d'attente, dispositif d'accueil).

■ Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE)

L'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers a été créée en 1989 afin de fournir une aide à caractère juridique et humanitaire aux étrangers en difficulté aux frontières françaises. Elle réunit 21 organisations de défense des droits de l'Homme et syndicats de transports aériens.

L'Anafé et plusieurs de ses associations membres ont été habilités à accéder aux zones d'attente dans des limites qui restent encore beaucoup trop contraignantes. L'Anafé revendique depuis plusieurs années un accès permanent pour les associations.

L'association a signé une convention avec le ministre de l'Intérieur en mars 2004 afin d'exercer une assistance auprès des étrangers non admis à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Une permanence téléphonique a également été mise en place, accessible du lundi au vendredi, afin de répondre aux sollicitations des étrangers en difficulté à la frontière ou de leurs proches, de les conseiller et éventuellement d'intervenir en leur faveur auprès des autorités compétentes.

L'Anafé a également pour mission de témoigner auprès de l'opinion publique et rend, chaque année, un ou plusieurs rapports relatant ces nombreuses observations aux frontières.

En 2008, l'Anafé a poursuivi son travail d'assistance individuelle au bénéfice de 767 personnes ou familles maintenues en zone d'attente. Cette action s'est orientée prioritairement en direction des mineurs isolés et des demandeurs d'asile (451) bloqués aux frontières, en raison de leur plus grande vulnérabilité.

A la fin de l'année 2007 et jusqu'au mois de février 2008, la zone d'attente de Roissy a connu une situation de crise impliquant l'arrivée massive de réfugiés tchétchènes. L'Anafé s'est fortement impliquée dans en organisant des visites quasi-quotidiennes dans les aéroports où ils se trouvaient maintenus.

Toujours sur le terrain du droit d'asile, l'année 2008 a été l'occasion d'expérimenter les nouvelles dispositions du CESEDA concernant le droit au recours suspensif pour les refus d'entrée au titre de l'asile. Les permanences de l'Anafé ont ainsi pu réaliser 111 de ces nouvelles requêtes.

Enfin, au cours de cette année, une véritable procédure de suivi des personnes refoulées a pu se mettre en place afin de connaître le sort dans les pays de retour des demandeurs d'asile ou des mineurs isolés. Un premier rapport sur ce sujet sera publié en 2009.

Au cours de l'année 2008, l'Anafé a publié plusieurs rapports et guides :

- Réfugiés en zone d'attente - Rapport sur les dérives de l'examen de l'asile à la frontière - Comment la France piétine le principe de l'accès à son territoire de personnes menacées, octobre 2008
- Visites dans la zone d'attente de l'aéroport de Paris-Orly - Observations et recommandations (juillet 2007-janvier 2008), octobre 2008
- Bilan 2007 - Observation associative dans la zone d'attente de Roissy, octobre 2008
- Note de l'Anafé, les contrôles en amont, 2008
- Guide théorique et pratique, Mars 2008
- Visites des associations dans les terminaux de l'aéroport de Roissy et en ZAPI 4 du 28 décembre 2007 au 18 janvier 2008 (*crise tchétchène*), Février 2008

■ **ADFEM – Action et droits des femmes exilées et migrantes**

Le collectif ADFEM "Action et droits des femmes exilées et migrantes" est issu de deux initiatives inter associatives. D'une part, le GRAF (Groupe Asile Femmes) agit en faveur du droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes. D'autre part, le Comité d'Action Inter associatif "Droits des femmes, droit au séjour - Contre la double violence" travaille sur les doubles violences subies par des femmes migrantes. Ces deux initiatives ont été réunies en 2008 car elles ont un objet commun, la lutte pour les droits des femmes migrantes et exilées et contre les violences faites aux femmes.

Des fiches portant sur ces thématiques spécifiques ont été largement diffusées afin d'informer les femmes de leurs droits ainsi que les personnes amenées à les accompagner dans leurs démarches. L'ADFEM organise des réunions mensuelles à Paris. Nous nous sommes particulièrement mobilisés en 2008 sur les pratiques de détermination du statut de réfugié par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et la Cour nationale du droit d'asile, organismes publics chargés de l'accès à la protection pour les réfugiés. L'ADFEM a entamé un dialogue avec ces instances, par des rencontres régulières et des sessions de formation et d'information sur la situation spécifique des femmes demandeuses d'asile. Cette action se poursuit, notamment sur les difficultés d'accès au statut de réfugié pour des familles ayant demandé l'asile en France pour protéger leurs filles des mutilations génitales.

■ **ADRIC - Association de Développement et de Revalorisation de l'Interculturel pour la Citoyenneté**

Les situations concernant les femmes issues de l'immigration confrontent les acteurs associatifs à une articulation des faits sociaux et culturels dont la complexité fait parfois obstacle à l'avancée des actions en faveur de l'égalité des droits et de la promotion de la citoyenneté. Conduit par l'ADRIC, un guide pour « accompagner les femmes issues des immigrations » a été publié en 2008 grâce à la collaboration d'un groupe pilote composé de quelques associations, dont la Cimade, œuvrant pour les droits des femmes. La Cimade a ensuite participé à une formation en 2008 pour être en capacité de former les professionnels et intervenants travaillant avec des femmes migrantes.

■ **Collectif Droit au compte**

A l'initiative de DOM'Asile, un groupe interassociatif s'est constitué en octobre 2007 pour confronter les analyses et mettre en oeuvre des actions contentieuses et de lobbying autour des difficultés récurrentes d'accès aux services bancaires et postaux pour des personnes étrangères en situation irrégulière ou en précarité administrative.

Ce groupe, composé de représentants d'associations de solidarité avec les migrants, de lutte contre l'exclusion et de syndicalistes du groupe La Poste, a organisé deux rencontres pendant les derniers mois de l'année 2007 et travaille à l'élaboration en 2008 d'un document d'information pratique. Des interventions officielles ont été également lancées en direction de la Poste pour dénoncer les pratiques d'exclusion constatées par les associations.

■ **Groupe régional Asile**

En novembre 2008, un groupe régionale d'associations de terrain s'occupant de demandeurs d'asile s'est constitué dans l'objectif de mutualiser nos informations sur les pratiques préfectorales et de lancer des campagnes communes.

Ce groupe a pour projet de l'année 2009 de constituer une base de données sur les irrégularités et les dysfonctionnement commis à l'égard des demandeurs d'asile par les préfectures de la région Ile de France. Il est actuellement composé de : Amnesty international, Cimade, DOM'Asile, Secours catholique, GAS, Comité d'aide aux réfugiés, CASP-CAFDA, ACAT

2) Partenaires financiers et institutionnels

Les contacts étroits se poursuivent avec nos financeurs :

- Depuis 2005, une convention triennale a été signée avec le **Conseil Régional d'Ile de France**. Cette convention nous permet de pérenniser et développer les activités d'accueil et d'accompagnement juridique des migrants.
- La **Mairie de Paris** nous soutient toujours pour notre action parisienne générale et également depuis 2005 sur notre activité spécifique en faveur des femmes étrangères victimes de violence (par l'Observatoire de l'Egalité Hommes-Femmes).
- L'**ACSE Ile de France** nous a apporté en 2008 son soutien financier pour le développement de nos activités d'accueil et d'accompagnement juridique.
- Les services de la **Politique de la Ville du Val d'Oise** soutiennent le développement de notre action en milieu pénitentiaire et pour les sortants de prison et de rétention administrative.
- Le **Conseil général de Seine St Denis** nous apporte un soutien accru, par un soutien financier pour 'Espace Santé Droit à Aubervilliers.
- La **FNDVA** (Fondation nationale pour le développement de la vie associative) nous apporte son soutien financier pour la formation de nos bénévoles.
- Le **Groupe régional de santé publique (GRSP) d'Ile de France** nous a apporté son soutien pour la première année en 2008 pour le projet de l'Espace Santé Droit à Aubervilliers.
- L'**EKD (Evangelische Kirche von Deutschland)** nous apporte toujours son fidèle soutien, notamment par le biais de quêtes effectuées dans des paroisses allemandes.
- Le **CCFD** a apporté leur soutien à l'action en faveur de l'Espace Santé Droit.

■ Conseil Economique et Social de la région Ile de France

Depuis 1991, la Cimade dispose d'un siège au Conseil Economique et Social de la région Ile de France. Celui-ci est partagé avec le Secours Catholique, le Secours Populaire et ATD-Quart Monde.

La Cimade, en partenariat avec les 3 autres associations, appuie au sein de cette instance pour une meilleure prise en compte dans les politiques régionales des populations précaires ou exclues, et parmi elles, les populations migrantes.

A l'occasion du renouvellement de la composition du Conseil Economique et Social régional, en octobre 2007, nos associations ont saisi le Préfet de région afin de solliciter l'attribution d'un second siège pour les associations de solidarité. L'attribution de ce second siège a été refusée et nous avons appris la nomination d'une cinquième association, la Croix Rouge, sur le même siège déjà partagé par la Cimade, le Secours Catholique, le Secours Populaire et ATD-Quart Monde. En novembre 2007, à l'encontre du souhait de nos associations, le Préfet de région a décidé d'attribuer notre siège à la Croix Rouge pour une durée de 2 ans. A l'issue de cette période, c'est le représentant du Secours Populaire qui représentera les 5 associations.

■ Délégation départementale aux droits des Femmes et de l'égalité du Val d'Oise

Depuis fin 2007, la Cimade assiste aux réunions du groupe de travail départemental de lutte contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines. La délégation a demandé à la Cimade d'intervenir et de témoigner de la lutte contre les violences faites aux femmes de manière générale lors des rencontres organisées à destination de professionnels et des institutions.

■ Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes :

A la suite du vote de la loi du 4 avril 2006 contre les violences au sein du couple et commises contre des mineurs, un rapport d'information a été élaboré fin 2007 par deux députés, concernant l'application de la loi et les obstacles existants. La question du suivi de la loi sur les violences et l'étude d'éventuelles nouvelles évolutions législatives a été inscrite à l'ordre du jour du programme de travail de l'année 2008 de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, organisme consultatif rattaché au 1er ministre.

La Cimade a été invitée à participer à plusieurs rencontres de l'Observatoire, afin de présenter notre analyse et nos propositions sur la situation spécifique des femmes étrangères victimes de violences conjugales.

■ HCR- Haut Commissariat pour les Réfugiés

L'UNHCR, agence des Nations unies pour les réfugiés, a sollicité la Cimade pour participer en France à des travaux sur les femmes et le droit d'asile. Ceux-ci visent à évaluer la procédure d'asile en France et son application spécifique pour des femmes faisant l'objet de persécutions spécifiques. Ils ont donné lieu à plusieurs auditions et rencontres permettant d'élaborer une évaluation transmise aux pouvoirs publics sur l'application de la convention de Genève en France.

■ ACSE- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

L'Acse intervient dans les domaines de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de la politique de la ville. Elle intègre dans son travail différents motifs de discriminations, dont celles liées au genre, souvent combinées aux questions d'origine. C'est dans ce contexte que la Cimade a été sollicitée pour participer à un groupe de travail depuis juillet 2007 pour identifier la question des discriminations au travers de l'accès au droit pour les femmes dans le 19ème arrondissement de Paris. Ce travail a abouti à des constats, réflexions et questionnements sur l'accès aux droits des femmes et les discriminations.